

L'information AGRICOLE

Hiver 2022

Replacer les femmes
et les hommes au coeur
du projet agricole.





Êtes-vous en conformité avec vos obligations conventionnelles ?

Vos partenaires sociaux ont signé un accord national instaurant la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite pour tous les salariés non-cadres.*



Depuis le 1er juillet 2021, tous vos salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois doivent bénéficier d'un Plan d'Épargne Retraite exprimé en points, qui leur offrira un complément de revenu à la retraite.

Le Plan d'Épargne Retraite d'AGRICA PRÉVOYANCE : une réponse simple et adaptée

Le Plan d'Épargne Retraite en points d'AGRICA PRÉVOYANCE répond pleinement à vos obligations conventionnelles.

Ce dispositif a fait ses preuves auprès des cadres de votre secteur qu'il équipe depuis de nombreuses années.

**Accord national du 15 septembre 2020 (Production agricole, CUMA)
Accord national du 8 octobre 2020 (ETARF)*

Comment adhérer ?

Remplissez le formulaire en ligne accessible depuis le site groupagric.com ou via le QR Code :



OU

Contactez nos conseillers spécialisés du lundi au vendredi de 9h à 17h au

0 805 020 220

Service & appel gratuits

ÉDITORIAL

Christiane Lambert

- 4 Replacer les femmes et les hommes au cœur du projet agricole

ACTUALITÉS

Conférence de presse

- 6 La FNSEA dévoile son programme pour la présidentielle
Plateforme
- 8 Cinq propositions du CAF pour la présidentielle
Chiffres 2020
- 9 Recensement : la population agricole s'amenuise et se transforme
Conférence de presse
- 11 JA : Pleins feux sur le renouvellement des générations
58^e édition
- 12 Un Salon de l'agriculture très politique
Conférence de presse
- 13 Les priorités de Julien Denormandie pour 2022
Économie
- 16 Comptes de l'agriculture : une hausse en trompe-l'œil

17 DOSSIER

LES 30 PROPOSITIONS DE LA FNSEA POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

Croissance durable

- 18 Créer les conditions d'une croissance agricole durable en Europe
- 19 Production
Défendre l'acte de production en agriculture
Rémunération
- 20 Rémunérer les femmes et les hommes qui s'engagent en agriculture
Transition
- 22 Soutenir l'action des agriculteurs dans la transition agroécologique
Alimentation
- 24 Permettre à tous l'accès à une alimentation française de qualité
Attractivité
- 25 Donner envie de bâtir des projets en agriculture

FILIÈRES

Crise sanitaire

- 30 Covid-19 : la chaîne agroalimentaire va tenir
Assemblée générale
- 31 La Coopération agricole à la reconquête des consommateurs
Interprofession
- 32 Semences : un contrat pour conserver la place de n°1
Conférence de presse
- 33 Interfel présente son programme pour 2022
Congrès FNPF
- 34 Prendre son avenir en main
Conférence de presse
- 35 Interbev : dix propositions pour la présidentielle
Livre blanc
- 36 Présidentielles : Les Cuma veulent un « choc » de coopération

INITIATIVES

Conférence de presse

- 38 UniversAlim : fiabiliser les données pour rassurer le consommateur
INRAE/CASDAR
- 39 L'agriculture au service de la biodiversité
Table-ronde
- 40 Ruralités : répondre à la géographie du mécontentement
dsd dsd s d sd sd sds s
- 41 dsds sd s dsd sd sd dsds

EUROPE-MONDE

Présidence française UE

- 43 La FNSEA veut une agriculture durable, dynamique et viable
Marchés mondiaux
- 44 La Chine va-t-elle plonger la filière laitière dans la tourmente ?
Marchés internationaux
- 45 La Russie sur tous les fronts
Déclaration commune
- 46 Protéines végétales : France et Autriche sur la même ligne
Coopération et développement international
- 48 PFUE : les six recommandations de l'AFDI
Neutralité carbone 2050
- 49 Une étude néerlandaise admoneste Farm to Fork

CULTURE

Notes de lecture

- 50 Quand l'alimentation redevient stratégique, « Les raisins du Reich » « C'était pas simple mon fils »
Documentaire
- 53 « Moi, Agricultrice »
Exposition
- 54 Le mouton s'expose aux Archives nationales

Couverture : ©FNSEA

L'Information Agricole est édité par la FNSEA, 11 rue de la Baume 75008 Paris, 01 53 83 47 47

Directeur de la publication : Clément Faurax

Rédacteur en chef : Christophe Soulard / Secrétaire : Claire Langlois

Publicité : La Baume Médias 01 53 83 47 29 / Mathieu Tournier

Numéro de commission paritaire : 1122 G 82349 / ISSN : 0019-994 X

Maquette / impression : Imprimerie Nii, 1 rue Léopold Sédar-Senghor, 14460 Colombelles / Taux de fibres recyclées : 0 % / Certification des fibres : PEFC / Eutrophisation : Ptot : 0,02 kg/tonne

REPLACER LES FEMMES ET LES HOMMES AU CŒUR DU PROJET AGRICOLE

La période de cinq ans qui débute à l'issue des élections présidentielle et législatives de 2022 représentera, pour l'agriculture française, un moment charnière. Un moment charnière comme rarement les agricultrices et les agriculteurs en ont connu par le passé. Un moment charnière qui définira, pour les décennies suivantes, la capacité de notre pays, et plus largement de l'Union Européenne, à assurer sa souveraineté alimentaire. Un moment charnière pour ancrer la place et le rôle nouveau que la société confie à ses porteurs de projets agricoles.

Depuis quelques années, une inflexion a été perceptible dans l'approche des sujets agricoles non seulement par les pouvoirs publics mais aussi par nos concitoyens.

La crise COVID de ces deux dernières années a accentué ce mouvement en créant une nouvelle prise de conscience : le rôle des agricultrices et des agriculteurs de nos territoires est essentiel pour assurer à notre pays, sa souveraineté alimentaire. Une souveraineté alimentaire qui, du fait des confinements successifs, a retrouvé son rang de véritable priorité politique. Les Français ont d'ailleurs très rapidement et largement salué le rôle des « combattants de la deuxième ligne » : ceux qui, après les soignants, permettaient à la population d'assurer ses besoins vitaux.

Cette prise de conscience a permis de remettre l'ouvrage sur le métier en actant une nouvelle loi EGALIM 2 tant il apparaissait, aux yeux de tous, que la répartition de la valeur au sein des filières n'était toujours pas satisfaisante. Pour défendre une production sur nos territoires, il faut des producteurs. Et pour que des femmes et des hommes s'engagent dans des projets agricoles, il faut des perspectives de revenu : une évidence souvent oubliée depuis plusieurs années !

Cette prise de conscience a aussi permis de faire ressurgir au grand jour le besoin des territoires ruraux de disposer de facteurs d'attractivité pour conforter et accueillir les activités économiques. Les Français qui quittent les villes et aspirent à une vie nouvelle à la campagne attendent des services, une véritable vie locale, des infrastructures adéquates. Les agriculteurs qui y vivent depuis toujours aussi ! Le Manifeste pour des Ruralités Vivantes signé par 36 organisations liste les mesures phares attendues par les acteurs de nos territoires.

Enfin, cette prise de conscience aura eu l'immense mérite de remettre sur le devant de la scène l'acte premier des agriculteurs : produire. Pour nourrir la population, il faut produire. Produire de manière durable, mais produire ! Une façon nouvelle de sortir de la logique de stigmatisation des pratiques des agriculteurs, et d'engager des politiques d'accompagnement pour gérer au mieux le virage de la transition agroécologique. Une façon nouvelle d'aborder la lutte contre le changement climatique en agissant pour que l'agriculture soit une solution et non une contrainte.

À la sortie de cette période, et à la veille de ce quinquennat, force est de constater que l'agriculture semble être en mesure de retrouver sa place dans la société française avec une mission lisible et clairement affichée : produire pour nourrir la population tout en contribuant à lutter contre le réchauffement climatique.

Cette mission affirmée, il est maintenant nécessaire de se donner les moyens de la réaliser, car si le constat est posé, les réponses continuent de se faire attendre. Des conditions de réussite s'imposent. Un programme clair est impératif. Nous attendons de chacun des candidats un engagement sur les mesures proposées pour conduire à la souveraineté alimentaire française et européenne. Vous trouverez dans les pages suivantes les mesures les plus essentielles et urgentes.

Ce corps de propositions a été construit, à la FNSEA, avec une ligne ferme, une ligne qui fonde notre conviction et notre engagement : la priorité première est de replacer les femmes et les hommes qui portent les projets agricoles au cœur des politiques publiques.

La réponse aux défis économiques, démographiques et écologiques qui s'offrent à l'agriculture passe par la capacité des agricultrices et des agriculteurs à s'adapter, à innover, à faire évoluer leurs pratiques et leurs modèles d'exploitation. Elle passe aussi par l'arrivée de nouveaux agriculteurs, issus ou non du milieu agricole, qui apportent un regard nouveau, des idées nouvelles. Elle passe par la transformation de l'environnement des exploitations qui doit, lui-aussi, être en capacité d'accompagner différemment les exploitants, que

HOMMES

ce soit en termes d'investissement, de conseil ou encore de formation.

Replacer les femmes et les hommes au cœur des politiques agricoles, c'est défendre un modèle agricole à la française. Un modèle fondé sur des exploitations à taille humaine. Mais ce modèle ne peut résister qu'en étant volontariste pour redonner des perspectives de revenu à tous ceux qui veulent entreprendre. Organiser le cadre d'un partage de la valeur ajoutée au sein des filières ou mener une politique de compétitivité ambitieuse pour permettre aux agriculteurs de tirer un revenu digne doit être un cap intangible. Nous n'attirerons pas des forces vives en laissant la question du revenu agricole de côté.

Replacer les femmes et les hommes au cœur des politiques agricoles, c'est surtout faire confiance à celles et ceux qui s'engagent en agriculture dans un projet économique, bien sûr, mais aussi dans un projet de vie, d'acteur de la ruralité. Appuyons-nous sur eux pour passer ce virage. Un virage que nous, à la FNSEA, considérons comme une opportunité pour faire de l'agriculture un fournisseur de solutions en matière d'alimentation, d'énergie, de lutte contre le changement climatique et de protection de la nature.

Mesdames et Messieurs les candidats, la souveraineté alimentaire française et européenne passe par les femmes et hommes qui s'engagent et qui s'engageront dans des projets agricoles.

Ils méritent votre confiance, ils attendent votre soutien et répondront à vos espoirs !



Christiane Lambert
Présidente de la FNSEA

Conférence de presse

LA FNSEA DÉVOILE SON PROGRAMME POUR LA PRÉSIDENTIELLE



Dans sa conférence de presse de rentrée, le 11 janvier, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, a présenté les 30 propositions du syndicat majoritaire pour les prochaines échéances électorales : la présidentielle d'avril et les législatives de juin.

Batte le fer tant qu'il est chaud. Voilà comment on pourrait résumer l'intervention de Christiane Lambert qui entend faire de l'élection présidentielle, des législatives et de la présidence française de l'Union européenne non seulement une caisse de résonance mais aussi un tremplin pour l'agriculture et toute la filière agroalimentaire française. A travers sa plateforme de 30 propositions réparties en six grands dossiers (lire encadré), plateforme intitulée « *Remplacer les femmes et les hommes au cœur du projet agricole* », la FNSEA entend jouer un rôle majeur pour redonner à l'agriculture toute sa vitalité et sa place au sein de l'économie et de la société. La FNSEA souhaite, dans l'enfilade de ces événements politiques, « *mettre en avant le modèle agricole français et le faire partager* », a ajouté Christiane Lambert.

Accès au foncier

La présidente de la FNSEA qui prône la croissance de l'agriculture ainsi que l'harmonisation des règles européennes, entend que les candidats à l'élection présidentielle aient une réelle ambition pour l'agriculture française et européenne et qu'ils se positionnent clairement sur différents sujets comme la loi foncière. Cette dernière, promise par Emmanuel Macron, n'a pas pu aboutir en raison d'un calendrier parlementaire surchargé. Si la loi initiée par le député Jean-Bernard Sempastous (LREM, Hautes-Pyrénées) et soutenue par la FNSEA permet de contrôler les mutations de parts de sociétés conduisant à des agrandissements excessifs, le syndicat majoritaire attend toujours de pied ferme une grande loi foncière pour le prochain quinquennat. Il faut une loi qui « *permette l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs, qui encourage les propriétaires à mettre en location leurs terres à des agriculteurs professionnels* », a souligné Henri Biès-Péré, deuxième vice-président de la FNSEA.

« Insultant »

De même, la FNSEA souhaite-t-elle que le chèque alimentaire devienne une réalité, non seulement pour lutter contre la précarité mais aussi pour permettre aux Français d'avoir une alimenta-

tion de qualité. Cependant, cette idée reste pour le moment dans les cartons (lire encadré). Christiane Lambert a profité de ce sujet pour piquer un fard contre Michel-Edouard Leclerc. Interrogé le matin même sur RMC/BFM TV, il a indiqué avoir bloqué les prix de sa baguette de 250 grammes à 0,29 euros l'unité. « *C'est insultant* », s'est emportée Christiane Lambert, indiquant avoir du mal à comprendre la stratégie du grand distributeur à « *ainsi tirer les prix vers le bas* » quand, dans le même temps, « *le consommateur demande des produits premium* ». Elle subodore qu'en bout de chaîne, ce sont les agriculteurs qui doivent être mal rémunérés. « *Après huit années de déflation alimentaire continue, ce sont les chiffres d'affaires de la grande distribution qui vont grossir* », a-t-elle ajouté.

Lever les verrous

La FNSEA attend aussi les candidats sur le volet de la transition agroécologique. « *Nous voulons faire de l'agriculture, le premier fournisseur d'énergies renouvelables en 2030, que ce soit dans le domaine de la méthanisation, des biocarburants, de l'agrovoltaïsme...* », a affirmé Henri Biès-Péré. Ce qui suppose d'accélérer en particulier la transition « *bas carbone* » de l'agriculture, « *en étendant le financement public d'un diagnostic carbone à toutes les exploitations agricoles d'ici 2025 et d'accompagner les investissements et le conseil aux agriculteurs vers des pratiques agroécologiques* », a souligné le 2^e vice-président de la FNSEA qui entend aussi lever quelques verrous à l'innovation, notamment les New Breeding techniques (NBT).

5 % des intentions de vote

« *Force est de constater que l'agriculture semble être en mesure de retrouver sa place dans la société française avec une mission lisible et clairement affichée : produire pour nourrir la population tout en contribuant à lutter contre le réchauffement climatique* », insiste la plateforme syndicale de 12 pages dont un résumé est disponible à l'adresse suivant <https://www.fnsea.fr/elections-2022/>. Il faut noter que les candidats à la présidentielle plancheront le 31 mars, sous un format Grand Oral, devant plus de 1 000 responsables agricoles. Seuls les candidats qui auront recueillis plus de 5 % des intentions de vote dans les sondages seront invités à participer à ce grand oral. « *Ce qui devraient en faire 6 ou 7* », a précisé Christiane Lambert. Quant au programme de la FNSEA, il sera décliné au plan départemental dans le cadre des élections législatives qui suivront. Les deux tours de la présidentielle sont prévus les dimanches 10 et 24 avril. Ceux des législatives les dimanches 12 et 19 juin.

Christophe Soulard

Les six principaux dossiers de la FNSEA

- Créer les conditions d'une croissance agricole durable en Europe
- Défendre l'acte de production en agriculture
- Rémunérer les femmes et les hommes qui s'engagent en agriculture
- Soutenir l'action des agriculteurs dans la transition agroécologique
- Permettre à tous l'accès à une alimentation française de qualité.
- Donner envie de bâtir des projets en agriculture

Le chèque alimentaire se fait attendre

Annoncé à la mi-décembre 2020 par le chef de l'Etat devant la Convention citoyenne pour le climat, ce chèque est inclus dans la loi Climat et résilience adoptée en juillet 2021 par le Parlement. Un comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire avait même été installé le 8 septembre 2020 par le ministre des solidarités et de la santé. Cependant, le 6 septembre 2021, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire avait indiqué que le chèque alimentaire pour les plus précaires ne serait pas mis en place « *avant 2022* ». En fait, le gouvernement attend la remise de deux rapports qui tardent à venir. Le premier aurait dû être écrit fin octobre. Il concerne les modalités et les délais d'instauration du « *chèque alimentation durable* », ainsi que les actions mises en place. Quant au second, il devrait, en théorie, être finalisé courant février. Ce second rapport doit préciser les conditions de mise en œuvre, les bénéficiaires, dont les jeunes, les produits éligibles, le montant alloué, la durée, les modalités d'évaluation et de suivi, les mesures pour assurer une adéquation entre offre et demande et les dispositifs d'accompagnements. Mais les ministères concernés (Agriculture, Santé et Finances) ne les ont toujours pas reçus.

CINQ PROPOSITIONS DU CAF POUR LA PRÉSIDENTIELLE



Le Conseil de l'Agriculture française (CAF) a publié le 10 janvier un manifeste pour les candidats à la présidentielle d'avril prochain. Il veut que le futur président et le futur gouvernement aient une réelle ambition pour l'agriculture française.

Tout d'abord « mieux produire ». Ensuite « mieux promouvoir les métiers, mieux installer, mieux former, mieux accompagner tout au long de la carrière, mieux transmettre ». Puis « mieux valoriser les expertises et services environnementaux rendus par l'agriculture » et « mieux interagir avec l'ensemble des activités économiques au service du développement des territoires ». Enfin « mieux produire en Europe ». Telles sont les cinq propositions que le Conseil de l'agriculture française (CAF) émet par l'intermédiaire de sa présidente, Christiane Lambert, en guise de programme. Celui-ci est désormais soumis à l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle. Il vise à ce que l'agriculture constitue non seulement un axe prioritaire et un sujet de débats mais aussi une réelle ambition pour le pays. Le CAF considère en effet que l'agriculture est un « secteur d'activité désormais reconnu comme essentiel et stratégique ». « L'agriculture française est une activité économique à haut potentiel qui entend tenir sa place dans l'ensemble des défis économiques et sociétaux de demain », ajoute le manifeste quelques lignes plus loin.

Dynamiser les installations

L'idée principale de ce manifeste est bien de faire savoir que l'agriculture est au cœur des sujets de société à venir, qu'elle est devenue un domaine majeur sinon prioritaire. Le CAF en veut pour preuve les différentes crises que le monde a traversées, en particulier celle du Covid. Ni les Européens, ni les Français « n'ont

pas eu à déplorer la moindre pénurie, ni la moindre diversité pour leur alimentation », souligne le CAF. « Dans la course contre la montre engagée avec le climat, l'agriculture est source de solutions. », poursuit le texte du CAF, à condition que l'on donne aux agriculteurs les moyens de produire, peut-on lire entre les lignes. Le CAF aimerait ainsi avoir des réponses claires des candidats sur la construction des prix rémunérateurs (notamment à travers les paiements pour service environnementaux), sur l'accès à l'eau insuffisant, sur l'allègement du poids des investissements et les dépenses de fonctionnement. Face à la vague prochaine de départs à la retraite, les responsables agricoles plaident pour des politiques qui permettent de dynamiser les installations et d'attirer de nouveaux talents et profils, notamment en facilitant l'accès au foncier. Les responsables agricoles ont encore en tête les derniers résultats du recensement agricole qui a pointé une baisse de 20 % du nombre des exploitations entre 2010 et 2020.

À armes égales

Le CAF fait bien entendu de la rémunération l'une des clefs du succès. Cela passe notamment par le fait que les agriculteurs français soient à armes égales avec leurs concurrents européens et internationaux. « Plus que jamais, le marché commun doit, 64 ans après la signature du Traité de Rome, devenir un réel marché unique au sein duquel les agriculteurs de chaque pays produisent et vendent selon les mêmes règles », soutient le manifeste du CAF. En clair, il veut mettre un terme aux surtranspositions, c'est-à-

dire aux lois et règlements spécifiquement français qui viennent aggraver les directives de Bruxelles et qui créent des distorsions de concurrence au détriment des agriculteurs français. Les agriculteurs français sont naturellement prêts à fournir des efforts mais pas sans contrepartie. Ils entendent légitimement obtenir non seulement une reconnaissance sociale qui s'est étolée sous les coups de boutoir d'activistes en mal de notoriété, mais aussi une réelle reconnaissance financière. Dans la droite ligne de la plateforme ruralité lancée par la FNSEA et près d'une quarantaine d'autres organisations, le CAF entend faire de l'agriculture « *ce moteur de revitalisation des territoires* ». Le Conseil de l'Agriculture française est composé de la FNSEA, Jeunes Agriculteurs (JA) et de la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles (CNMCCA) qui regroupe la Mutualité sociale agricole, la Coopération agricole et le Crédit Agricole. Chambres d'Agriculture France (APCA) est membre associé.

Candidats : un grand oral le 31 mars

À l'issue du congrès de la FNSEA qui se tiendra fin mars dans le Doubs, les candidats à l'élection présidentielle passeront un grand oral, à l'image des élèves de feu l'ENA (rebaptisée Institut national du service public), de Sciences-Po et maintenant des bacheliers. Toutes et tous les impétrants seront soumis au feu roulant des membres du bureau de la FNSEA et devront exposer clairement leur vision de l'agriculture française et européenne. La FNSEA qui est toujours restée politiquement neutre (elle n'a donné et ne donne jamais de consignes de vote) pourra tout de même évaluer la pertinence des propositions agricoles des aspirants à la fonction suprême. À deux semaines du scrutin, ce grand oral sera scruté par toute la profession et les médias. Gare à ceux qui ne voudraient pas s'y soumettre !

Chiffres 2020

RECENSEMENT : LA POPULATION AGRICOLE S'AMENUISE ET SE TRANSFORME

Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a présenté le 10 décembre, lors d'une conférence de presse les résultats provisoires du recensement agricole lancé le 1^{er} octobre 2020 et qui s'est achevé le 15 mai dernier.

Dix ans après le dernier recensement, le constat pourrait être amer pour le monde agricole : le nombre d'exploitations agricoles a chuté de 21 % passant de 490 000 en 2010 à 389 000 en 2020, « *notamment en raison de la pyramide des âges et parce que les départs ont été plus nombreux que les installations* », a indiqué Julien Denormandie. Par voie de conséquence, le nombre de chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs se contracte aussi, passant de 604 000 (2010) à 496 000 (2020) et celui des équivalents temps plein (etp) chute de plus de 80 000 : il passe de 740 000 en 2010 à 659 000. La surface agricole utile (SAU) restant peu ou prou stable (-1 % soit une perte de 233 000 ha) et le nombre d'exploitations se réduisant, il s'ensuit logiquement une augmentation de la SAU moyenne par

exploitation. De l'ordre de 55 ha en 2010, elle atteint aujourd'hui 69 % soit une hausse de 25 %. À titre de comparaison, la SAU moyenne est de 79 ha au Danemark, de 81 ha au Royaume-Uni, de 178 ha aux États-Unis et de 332 ha au Canada.

Objectif : 20 000 installations

Le ministre s'est voulu pourtant rassurant sur ces premiers chiffres en indiquant que cette baisse du nombre d'exploitations, certes continue depuis les années 70, était toutefois « *moins forte ces dix dernières années (-2,3 %) qu'entre 2000 et 2010 (-3 %)* ». Selon lui, l'indicateur principal est le nombre d'exploitants de moins de 40 ans « *qui est stable (20 % ndlr) d'un recensement à l'autre, ce qui prouve l'attractivité du métier* », a-t-il affirmé. Pour stopper cette hémorragie, il conviendrait de porter le nombre annuel d'installations à « *20 000* », contre 14 000 en moyenne aujourd'hui, a-t-il précisé. Le recensement 2020 montre que l'orientation technico-économique des exploitations a également évolué : la part des fermes spécialisées en productions végétales devient majoritaire (51,8 % en 2020 contre 45,1 % en 2010) au détriment de celles à dominante animale. Ces dernières chutent de presque 5 % : 42,7 % en 2010 contre 37,3 % en 2020. Ce



sont dans les productions d'ovins et de caprins que la chute est la plus importante (-20 %), devant la polyculture élevage (-18 %), les bovins viandes (-15 %), les bovins lait (-13 %) et la viticulture (-11 %). Seule l'horticulture et le maraîchage voient le nombre d'exploitations augmenter (+1 %)

Autre enseignement de ces premiers chiffres : les exploitations deviennent de plus en plus sociétaires et moins familiales, même si le caractère familial demeure majoritaire. La part des exploitations sous statut individuel a chuté de 69,8 % (2010) à 58,4 % en 2020 (-11,4 %). « C'est parce que les formes sociétaires sont un frein à l'installation que nous avons fait voter la proposition de loi Sempastous qui impose un contrôle plus rigoureux sur les parts sociales », a justifié le ministre de l'Agriculture. L'enjeu de l'installation est d'autant plus prégnant qu'aujourd'hui, un exploitant agricole sur quatre a plus de 60 ans.

Monde agricole en transition

C'est également un monde agricole en pleine transition que dévoilent ces chiffres venant ainsi corroborer l'action des agriculteurs au quotidien pour une agriculture de qualité et plus respectueuse de son environnement. Ainsi 36 % des exploitations ont au moins une de leur production sous signes de qualité ou d'origine (AOP, IGP, Label Rouge...), la part des exploitations en agriculture biologique a triplé en 10 ans passant de 3,7 % à 12,1 % (2020) et le label HVE représente désormais plus de 7 % des exploitations. La SAU moyenne des exploitations biologiques

est de 61 ha, « avec toutefois une grande hétérogénéité » souligne le ministère, puisque la taille moyenne des micro-exploitations bio est de 17 ha contre 105 ha pour les plus grandes. Aujourd'hui 24 % des élevages laitiers (+5 points en 10 ans), 18 % des élevages ovins et caprins (+ 6 points) et 29 % des élevages porcins et avicoles (+9 points) sont sous signe de qualité. Les services statistiques du ministère constatent également une recrudescence des exploitants pratiquant la vente en circuit court. Presqu'un quart des exploitations (23,1 %) en 2020 contre 17,5 % en 2010. Les femmes représentent toujours un peu plus du quart des chefs d'exploitation (27 %) et le ministre n'a pas manqué de souligner le décalage entre le grand nombre de jeunes femmes présentes dans l'enseignement agricole et le peu d'entre elles qui finissent par choisir le métier d'agricultrice. La France métropolitaine compte 130 068 cheffes d'exploitation, co-exploitantes et associées. Quant au niveau de diplôme des chefs d'exploitation et coexploitants, il a continué de s'accroître massivement entre 2010 et 2020. 55 % d'entre eux ont un diplôme au moins égal au baccalauréat, c'était 38 % en 2010 (soit + 17 points). Le nombre de diplômés du supérieur a augmenté également : 27 % en 2020 après 17 % en 2010 (soit + 10 points).

Christophe Soulard

JA : PLEINS FEUX SUR LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Les jeunes agriculteurs (JA) entendent cette année encore valoriser le métier d'agriculteur et inciter plus de jeunes à s'engager dans cette voie. C'est notamment l'un des thèmes qu'ils porteront auprès des candidats à l'élection présidentielle, à travers un manifeste.

« **M**ême si nous n'en faisons aujourd'hui que 5 000 par an, notre objectif reste de parvenir à 10 000 installations aidées par an d'ici 2027 », a indiqué François-Etienne Mercier, vice-président JA lors de la conférence de presse de rentrée du 27 janvier. L'objectif lui semble d'autant plus réaliste et réalisable que le budget de la PAC 2023-2027 consacré à l'installation est passé de 2 % à 3 % soit une augmentation de 50 %. « Grâce à JA et au Conseil européen des jeunes agriculteurs », a-t-il précisé. Mais attirer des nouveaux profils, y compris ceux non issus du milieu agricole (NIMA) suppose d'avoir un niveau de formation suffisant. « Coupler l'aide à l'installation à un diplôme de niveau IV (baccalauréat, ndlr) était indispensable », a justifié François-Etienne Mercier. De même, convaincre de futurs exploitants de rejoindre le secteur suppose d'avoir des filières structurées et rémunératrices, « ce qui passe aussi par une sécurisation du revenu et une pleine application de la loi Egalim 2 », a renchéri Guillaume Cabot, vice-président de JA. Il n'est d'ailleurs pas question pour JA de brader les produits agricoles et si la grande distribution doit avoir des produits d'appel « nous sommes d'accord mais pas sur les produits agricoles et alimentaires français », a soutenu Samuel Vandaele, président de JA.

Loi foncière

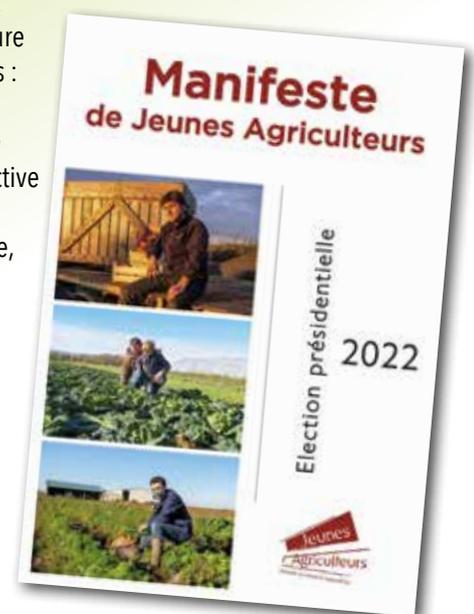
Installer des jeunes agriculteurs c'est aussi leur permettre d'accéder au foncier. Or certains prix deviennent aujourd'hui prohibitifs pour de jeunes diplômés, ce qui empêche les installations et en réduit le nombre. Si JA salue la loi Climat et Résilience d'août 2021 qui envisage de diviser par deux sur dix ans l'artificialisation des terres agricoles, « il faut maintenant passer aux actes », a insisté Basile Faucheu, vice-président JA. Il a émis l'idée d'avoir un registre unique répertoriant les propriétaires et locataires de chaque terrain. « Car dans les dix ans à venir, un quart de la surface agricole utile va changer de mains », a-t-il argumenté. Comme la FNSEA, les jeunes agriculteurs appellent de leurs vœux une loi foncière qui était promise pour l'actuelle mandature. « Nous

espérons qu'elle verra le jour lors de la prochaine. Elle sera l'un des points clés du futur quinquennat », a affirmé Basile Faucheu. JA souhaiterait aussi matérialiser, une fois pour toutes, leur Point accueil formation installation transmission (PAFIT) qu'il travaille de concert avec les Chambres d'agriculture. Réussir son installation c'est également « aider les cédants à préparer leur départ, à le soutenir par des mesures fiscales, sociales », a plaidé Guillaume Cabot. C'est aussi profiter de ce moment pour relever le défi climatique et inscrire les jeunes générations dans les enjeux de la captation carbone. Ainsi Samuel Vandaele souhaite « trouver un vrai projet européen sur le stockage de carbone », et proposer à terme des produits bas carbone aux consommateurs. Le prochain congrès JA se tiendra au Havre (Seine-Maritime) les 30, 31 mai et 1^{er} juin.

Christophe Soulard

Un manifeste pour l'élection présidentielle

Comme de nombreuses organisations agricoles, les jeunes agriculteurs ont présenté leurs revendications pour la prochaine élection présidentielle. Dans un manifeste de 60 pages, ils défendent une vision de l'agriculture reposant sur deux pieds : « des entrepreneurs libres et une agriculture durable ». Cette perspective se traduit selon eux par une agriculture plurielle, qui joue collectif, en adéquation avec les demandes sociétales et qui soit créatrice de valeurs. On y retrouve une grande partie des thèmes évoqués lors de leur conférence de rentrée.



Le manifeste est disponible à l'adresse suivante : https://www.jeunes-agriculteurs.fr/wp-content/uploads/2022/01/manifeste_presidentielle2022_jeunesagriculteurs_.pdf

58^e édition

UN SALON DE L'AGRICULTURE TRÈS POLITIQUE

Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie et le président du Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA), Jean-Luc Poulain ont présenté le 14 février, dans une conférence de presse, la 58^e édition du Salon international de l'agriculture (SIA). En cette année d'élection présidentielle, la Porte de Versailles est un lieu inévitable pour les candidats.



La 58^e édition du Salon international de l'Agriculture est celle des retrouvailles. Les organisateurs, le CENECA et Comexposium ont d'ailleurs montré leur réel plaisir à vouloir faire de ce rendez-vous un moment de convivialité « fort et intense », après une édition 2021 annulée en raison du Covid. La crise sanitaire n'est pas terminée mais « il y avait une volonté politique et l'engouement est là », a affirmé Jean-Luc Poulain. Julien Denormandie l'a lui-même concédé : « Nous avons bataillé pour que ce salon puisse avoir lieu ». Il s'est donc tenu, du 26 février au 6 mars dans le respect des règles sanitaires : pass vaccinal ; port du masque, aération des halls toutes les 10 minutes. Vitrine de l'agriculture française, de son savoir-faire, de ses terroirs et de son excellence, ce salon sur lequel se sont massés environ 600 000 visiteurs, a été, « une caisse de résonance politique ». Protocole oblige, c'est le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, qui l'a inauguré le 26 février. Puis les candidats à l'élection présidentielle, ayant fait le plein de leurs 500 signatures ou pas, ont également arpenté, tout le long de la semaine, les allées du salon.

« Une aberration »

Placé sous le thème « Notre quotidien, votre avenir », la 58^e édition du SIA a cherché à cultiver le lien entre les Français et l'agriculture, à montrer « que nous pouvons être fiers de notre modèle

agricole », selon les termes de Julien Denormandie. D'ailleurs les Français vont de plus en plus au salon « pour connaître les modes de production. Le SIA redonne de la transparence », a ajouté Jean-Luc Poulain. Pour le ministre de l'Agriculture, c'est aussi l'occasion d'ancrer la souveraineté alimentaire dans le quotidien. « Le consommateur vote trois fois par jour. Il faut discuter avec lui », a-t-il expliqué, reprochant, au passage, que le pouvoir d'achat des Français ait été financé par les agriculteurs. Il visait en particulier la Loi de modernisation de l'économie, votée en 2008 sous la gouvernance de François Fillon « Une folie, une aberration », a tranché Julien Denormandie. Au cours de ce salon qui a été rythmé par quatre temps forts (lire encadré), il a été question de qualité des produits à travers le Concours général agricole (CGA) qui a départagé 6 600 producteurs dans différentes catégories alimentaires ainsi que 12 500 viticulteurs, issus des 27 départements viticoles de France. Ces derniers ont été cependant moins nombreux qu'à l'accoutumée en raison des intempéries de 2021 (gel et grêle notamment) qui a mis à terre de nombreuses vignes. « Une médaille, c'est entre 18 % et 40 % de chiffre d'affaires en plus pour les agriculteurs selon les catégories », a précisé Olivier Alleman, Commissaire général CGA.

Christophe Soulard

LES PRIORITÉS DE JULIEN DENORMANDIE POUR 2022

Dans sa conférence de presse de rentrée le 4 janvier, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, a dressé un bilan de l'année 2021 et esquissé quelques perspectives pour 2022, notamment dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne.

Résumer en quelques mots la conférence de Julien Denormandie pourrait tenir en deux (maîtres) mots pour 2022 : « *souveraineté alimentaire* » que celle-ci soit française ou européenne. Cette souveraineté passe en premier lieu par une juste rémunération des agriculteurs et par conséquent par « *la mise en œuvre de la loi Egalim 2 qui crée de nouveaux équilibres parce qu'elle change les rapports de force (...)* Je ferai en sorte qu'elle soit pleinement appliquée », a insisté le ministre qui entend que « *l'inflation soit prise en charge par les industriels et la grande distribution* ». Très attaché à ce que l'origine des viandes, qu'elles soient françaises ou étrangères s'affiche clairement pour informer le consommateur en restauration hors domicile (RHD - cantines, restaurants, restaurant d'entreprise...), le ministre souhaite aussi que l'année 2022 s'inscrive dans l'adaptation au changement climatique. Ainsi, le Varenne de l'eau va trouver une première application à travers la loi sur l'assurance-récolte qui, après être étudiée en Commission économique de l'Assemblée nationale le 6 janvier sera examinée par les députés dans la



© Ministère de l'Agriculture

semaine du 10 au 14 janvier puis au Sénat le 10 février, avant un passage en Commission mixte paritaire à la mi-février. L'objectif est une application avant la fin de la mandature, a indiqué Julien Denormandie.

PSN : 12 pays manquants

Concernant la présidence française de l'Union européenne (PFUE), le ministre réunira un premier conseil agricole le 17 janvier. Il y sera notamment question d'aller « *vers une Europe agricole et alimentaire plus souveraine* ». Pour ce faire, il compte « *combattre les distorsions de concurrence au sein de l'UE, en renforçant les conditions d'écovégétations* ». Il va aussi demander au Commissaire européen à l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, le détail des Plans stratégiques nationaux. Au 1^{er} janvier 2022, seuls quinze pays sur les 27 avaient fait parvenir leur PSN. Le ministre a transmis le PSN français le 23 décembre et a confirmé ne pas avoir la liste des 12 manquants. Toujours sur le dossier de la souveraineté, Julien Denormandie entend faire de la réciprocité des normes « *une croisade* », notamment sur le volet des clauses miroirs. Il veut faire en sorte que les normes de production européenne s'imposent y compris à l'international « *et qu'on ne se laisse plus dicter des normes que nous ne voulons plus* », notamment sur les antibiotiques de croissance. Enfin, Julien Denormandie a indiqué qu'il organiserait un grand événement autour de la captation carbone agricole le 1^{er} février prochain. Il ne s'est en revanche pas prononcé sur la tenue ou non du prochain salon international de l'agriculture qui doit se tenir du 26 février au 6 mars.

Christophe Soulard

Une conférence aux accents présidentiels

L'élection présidentielle est dans presque trois mois et c'est avec un accent satisfait et parfois militant que le ministre de l'Agriculture a fait le bilan non seulement de son action à la tête de l'Hôtel de Villeroy depuis 18 mois. Un bilan qui met aussi au crédit du chef de l'Etat, Emmanuel Macron, qu'il a convoqué à plusieurs reprises au cours de sa conférence de presse. Il a ainsi évoqué le discours de Rungis de 2017, et son allocution télévisée du 20 mars 2020 quand il évoquait la souveraineté alimentaire. Le ministre a aussi tiré un bilan très positif de l'action gouvernementale indiquant avoir déjà mis plus de 4 milliards d'euros sur la table quand le président ambitionnait un plan à 5 milliards. Interrogé sur un éventuel deuxième mandat à la tête du ministère si Emmanuel Macron devait être réélu, le ministre a botté en touche.



Des intentions d'embauche en progression en 2022 mais qui pourraient être freinées par des difficultés de recrutement en hausse constante

ENQUÊTE ANNUELLE SUR L'EMPLOI AGRICOLE

2021

Février 2022

Cette 16^{ème} édition de l'enquête annuelle sur l'emploi agricole FNSEA-IFOP a été réalisée du 1^{er} octobre au 2 novembre 2021 auprès de 2 631 exploitants en production agricole. Cette enquête mesure le niveau d'emploi sur l'année écoulée et les perspectives pour l'année suivante.

L'EMPLOI EN 2021



Après une érosion en 2020 du fait de la crise, le nombre d'embauche est reparti à la hausse en 2021

En 2021, on compte un peu plus de **2 salariés en CDI** par employeur de CDI et **8 salariés en CDD** par employeur de CDD. Entre 2020 et 2021, on observe une hausse du nombre moyen de salariés employés par exploitation, pour les salariés en CDI (+0,04) comme pour ceux en CDD (+1,3).

Nombre moyen de salariés employés en CDI et CDD par exploitation

■ Nombre moyen de salariés en CDI par employeur de CDI
■ Nombre moyen de salariés en CDD par employeur de CDD



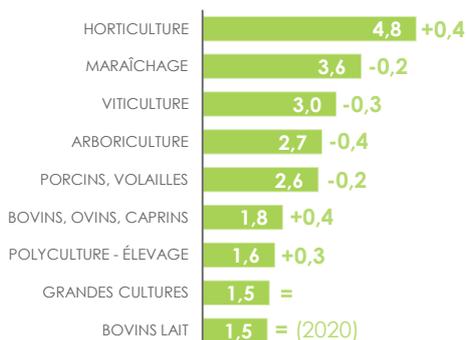
L'emploi permanent

Le nombre de CDI moyen par exploitation en 2021 (2,2) se stabilise et reste conforme aux tendances observées ces dernières années. Ce sont les **filières de cultures spécialisées qui regroupent les effectifs de CDI les plus importants** : plus de 3 CDI employés par exploitation en moyenne.

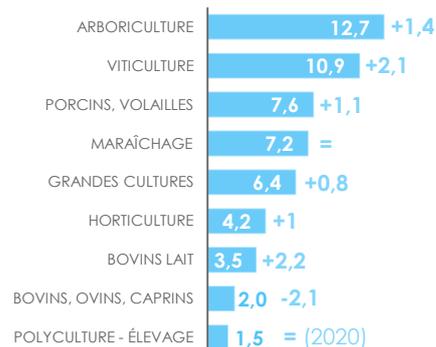
Ces CDI sont **majoritairement à temps plein** (76%). Dans 28% des exploitations employant des CDI, tout ou partie des salariés en CDI ont **déjà été saisonniers auparavant** (jusqu'à plus de 50% des exploitations dans certaines filières).

Le turn-over des salariés en CDI est stable et concerne 3% des exploitations.

Nombre moyen de salariés employés en CDI par exploitation en 2021



Nombre moyen de salariés employés en CDD par exploitation en 2021



L'emploi saisonnier

En 2021, on compte plus de **8 CDD** par employeur de CDD et ce chiffre monte à plus de 10 CDD dans certaines filières de cultures spécialisées (viticulture et arboriculture).

Ces contrats sont généralement de courte durée, en lien avec la saisonnalité, puisque **66% des CDD durent moins d'un mois** (13% durent plus de 3 mois).

LES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT EN 2021



Après une année record en 2019 et une amélioration en 2020, la part d'employeur confronté aux difficultés de recrutement repart à la hausse

En 2021, le **32% des employeurs de CDI ont rencontré des difficultés** à recruter en CDI. Après une diminution de 5 points en 2020, cette proportion **progressé en 2021** (+2 pts). La progression est d'autant plus importante pour les employeurs recrutant des salariés en CDD puisque **32% ont rencontré des difficultés**, c'est 12 points de plus qu'en 2020 (plus haut niveau observé).

Pour les salariés en CDI, la première difficulté est de **trouver des candidats qui ont les compétences requises** (cf. infographie ci-contre). On observe cependant des **difficultés à recruter en nombre suffisant** qui est, elle, la principale difficulté rencontrée pour les employeurs de CDD.

Quelles étaient les compétences que vous recherchez pour vos recrutements en CDI ?



66% (+8 pts)
Conduite d'engin, utilisation de matériel



33% (-3 pts)
Techniques de base en élevage

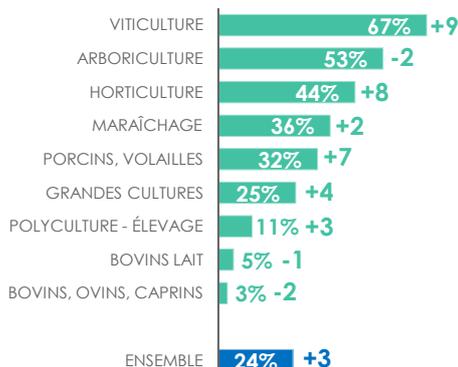


15% (+2 pts)
Conditionnement, transformation des produits

LES INTENTIONS D'EMBAUCHE EN 2022



Pensez-vous réaliser une ou des embauche(s) en 2022 ? (% oui)



Les intentions d'embauche repartent à la hausse en 2022

En 2022, **1/4 des exploitants envisagent de réaliser au moins une embauche**, c'est 3 points de plus que l'année précédente. Ce chiffre est plus important dans les filières de cultures spécialisées (entre 36 et 67% d'exploitants) mais on note une progression importante dans la filière d'élevage porcin/volailler.

Les exploitants qui souhaitent recruter en CDI sont **principalement motivés par l'allègement de leur charge de travail** (64%) et le développement de la production (29%).

Deux types de poste se dégagent pour les intentions de recrutement en CDI : **agent de culture/élevage et conducteur d'engin agricole/tracteuriste**.

Ces embauches en CDI **concernent de plus en plus des postes d'ouvriers qualifiés** (34%, +4 pts) et **ouvriers exécutants** (45%, +1 pt). Compte tenu des difficultés de recrutement, **les exigences en termes de qualification et d'expérience diminuent** cette année. Ces mêmes constats sont valables pour les recrutements en CDD.

Le recours à la prestation de service repart à la hausse

En 2022, **près d'un exploitant sur 10 envisage d'accueillir au moins un apprenti** ou contrat de professionnalisation.

Pour pallier les difficultés de recrutement, **52% des exploitants envisagent de recourir à un prestataire de service ou à de l'emploi partagé** pour éviter un recrutement en direct. Après une longue érosion (59% en 2016 et 50% en 2021), cette proportion est en progression de 2 points.

Ce sont principalement les ETA qui sont sollicités, puis les services de remplacement et les groupements d'employeurs.

Le réseau personnel et professionnel demeurent les principales voies de recrutement

Plus de 7 employeurs sur 10 recrutent leurs salariés via des proches, amis ou salariés. Les relations professionnelles arrivent ensuite (37%) et Internet (13%).

Le recours aux heures supplémentaires pour les salariés en CDI est généralisé

puisque 2/3 des employeurs de CDI y ont recours. C'est d'autant plus le cas en cultures spécialisées où les difficultés de recrutement sont plus marquées (jusqu'à près de 81% des employeurs y ont alors recours).

Le recours aux heures supplémentaires **augmente à nouveau** (+6 pts) après une chute (-7 pts) en 2021 durant la crise économique et sanitaire.

COMPTES DE L'AGRICULTURE : UNE HAUSSE EN TROMPE-L'ŒIL



L'Insee a publié le 15 décembre, les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 2021. Si la hausse attendue et constatée reflète les performances de l'activité agricole, elle cache cependant bien des disparités.

La Ferme France aurait de quoi se réjouir. En effet, selon les derniers chiffres de l'Insee, « la valeur de la production agricole a progressé de 7,5 % », indique le service statistique. Cependant, il s'empresse de préciser que cette augmentation est consécutive à la hausse du prix de matières premières, notamment de la production végétale : +11,6 %. En réalité, ce sont les céréales (+17 % en volume et +46,2 % en valeur) et les oléagineux (+9,5 en vol. / +53,6 % en val.) qui tirent les prix à la hausse, cette envolée des prix étant elle-même « consécutive au dynamisme de la demande mondiale », indique l'Insee. Dans une moindre mesure, la valeur de la production animale augmente aussi mais de manière beaucoup plus modérée (+1,8 %) bien qu'elle baisse en volume (-0,8 %). L'Insee y voit le résultat du « dynamisme de la demande intérieure, conséquence de la réouverture progressive de la restauration collective » et de la « fermeté de la demande mondiale ». À noter que seul le prix des porcins recule (- 4,5 %) pour la deuxième année consécutive, « sous l'effet de l'affaiblissement de la demande asiatique et du niveau élevé des stocks européens ».

35,5 milliards d'euros de valeur ajoutée

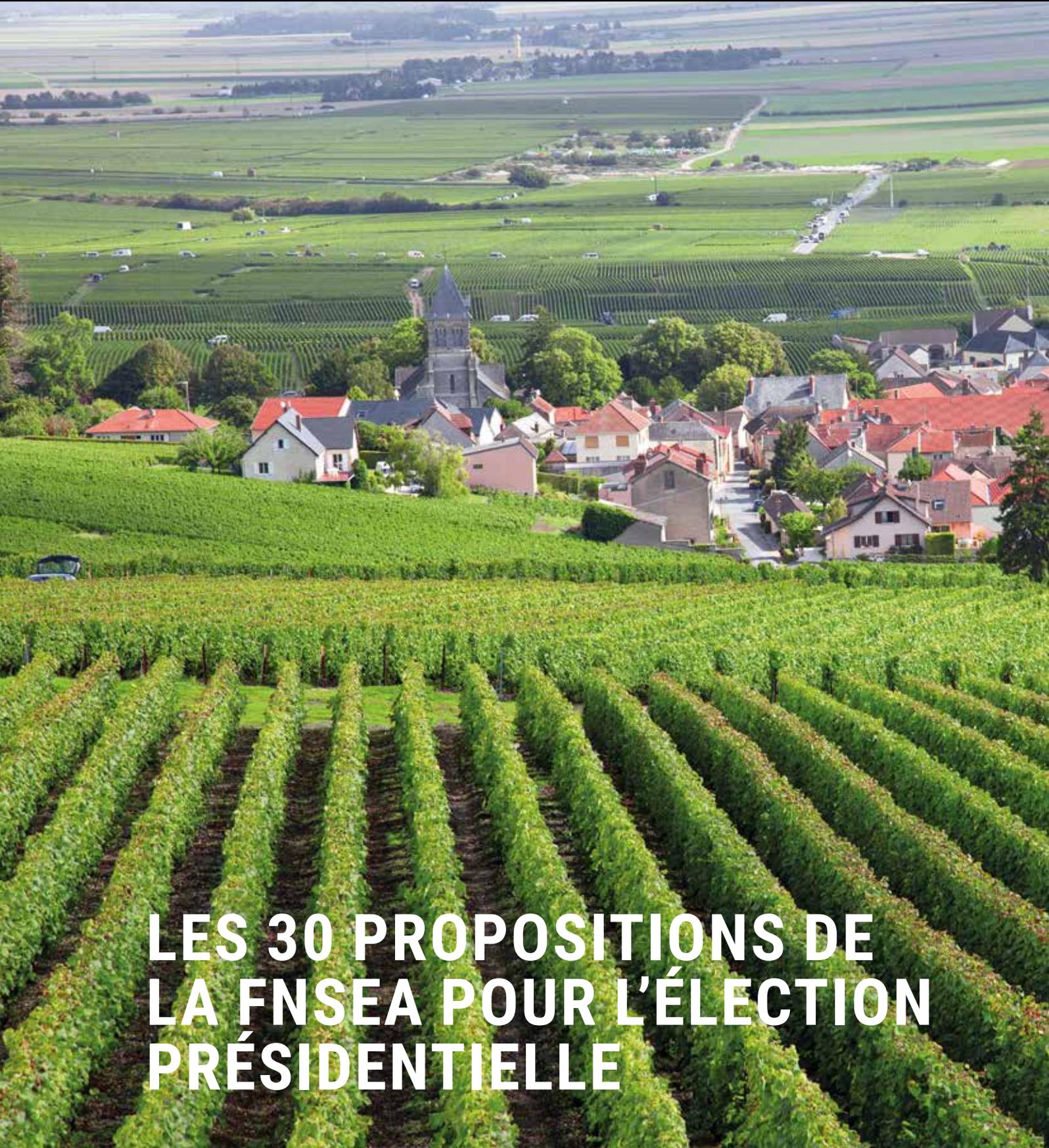
Contrairement à leurs collègues des grandes cultures, les viticulteurs et les arboriculteurs font grise mine. Comme il fallait s'y attendre après les terribles gels du mois d'avril, leurs productions se sont contractées : -11,3 % pour les fruits et -19,4 % pour le vin. En valeur, les fruits perdent -2,1 % et les vins - 13,4 %. Les prix des aliments pour animaux dont la grande majorité proviennent des céréales se sont aussi envolés (+9,5 %). L'Insee pointe une baisse « en valeur des dépenses d'engrais et d'amendements (- 11,5 %) ». L'institut statistique explique ce phénomène par la diminution de leur recours en volume (- 10,6 %) et des prix légèrement plus faibles (- 1,1 %) durant la campagne d'utilisation. Au final, la valeur ajoutée brute du secteur agricole augmenterait de +14,2 %. Elle avait diminué de -2 % en 2020. Quant aux subventions versées aux exploitations, elles resteraient stables par rapport à 2020, avec un volume de 7,8 milliards d'euros. Surtout la Ferme France a créé cette année 35,5 milliards d'euros de valeur ajoutée brute.

« Une bouffée d'oxygène »

Réagissant à la publication de ces données, la FNSEA a souligné « des charges qui explosent » et qui ne manquent pas d'entamer le revenu agricole. « L'impressionnante flambée des charges agricoles ces derniers mois, que ce soit l'énergie, les engrais ou l'alimentation animale, est bien plus rapide que la hausse des prix agricoles et grèvera une fois de plus le revenu agricole », souligne le communiqué du syndicat agricole. Il rappelle que les agriculteurs doivent eux aussi « bénéficier d'un retour de la valeur sur leur exploitation et de gagner en compétitivité pour tirer un revenu décent de leur activité et ainsi d'être en capacité de relever le défi de la souveraineté alimentaire à long terme ». Car en termes de revenus, « les agriculteurs français n'atteignent pas le niveau des voisins européens comme l'Allemagne et le Royaume-Uni », ajoute la FNSEA. De son côté Chambre d'Agriculture France (APCA) voit dans ces données statistiques « une bouffée d'oxygène (...) un rattrapage après une mauvaise année 2020 avait plongé de nombreux secteurs agricoles dans de grandes difficultés ». Dans un accent optimiste, l'APCA estime que « l'agriculture maintient un cap de croissance, grâce, en particulier à l'investissement des agriculteurs français dans des stratégies de montée de gamme ».

Christophe Soulard

DOSSIER

An aerial photograph of a rural landscape. In the foreground, there are neat rows of green vineyards. In the middle ground, a village with several houses and a prominent church with a tall spire is visible. The background shows more fields and a road winding through the landscape under a clear sky.

LES 30 PROPOSITIONS DE LA FNSEA POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

CRÉER LES CONDITIONS D'UNE CROISSANCE AGRICOLE DURABLE EN EUROPE



La France doit défendre une vision durable, productive et harmonisée de l'agriculture européenne.

Union Européenne (UE) est la première puissance agricole mondiale. Cette place, l'agriculture européenne la doit aux objectifs clairs impulsés depuis 1962 : accroître la productivité de l'agriculture, assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Néanmoins, ces objectifs sont depuis de nombreuses années mis à mal par une concurrence internationale de plus en plus féroce qui permet d'importer dans le marché commun des produits qui ne respectent pas les règles communautaires, déstabilisant fortement les productions européennes et notamment françaises aux hauts niveaux d'exigences sociales, sanitaires et environnementales. Ce poids structurel est encore plus préjudiciable face aux différentes propositions stratégiques (« Farm to Fork », « Green deal »...) qui projettent d'impulser à notre agriculture une logique « décroissante ». Face à des besoins alimentaires mondiaux qui obligeront à doubler la production alimentaire d'ici 2050, la France a l'obligation morale de défendre une vision durable, productive et harmonisée de l'agriculture européenne au sein d'une dynamique d'échanges internationaux loyaux. Le grand défi alimentaire européen sera donc double : protéger notre planète tout en édictant un cadre communautaire qui ne fragilise pas les agriculteurs européens. À l'heure de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE), la question des clauses miroirs sociales et environnementales, qui obligerait à une réciprocité de normes dans les échanges internationaux,

semble être un objectif politique atteignable. Il s'agit de se saisir de cette opportunité collective, pour promouvoir une nouvelle orientation économique de l'agriculture, intégrant pleinement les caractéristiques sociales et environnementales des produits alimentaires, au service d'un monde plus juste et vertueux et au service d'une agriculture européenne qui contribue aux grands équilibres alimentaires mondiaux.

01

Imposer au niveau européen des « mesures miroirs » à l'ensemble des produits agricoles importés en intégrant obligatoirement aux accords de libre-échange des clauses miroirs, sociales et, environnementales pour des échanges commerciaux plus justes et loyaux et en réformant les règles et contrôles applicables en matière de limites maximales de résidus (LMR) qui s'imposent directement aux produits importés. Il est aussi indispensable d'intégrer l'agriculture au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) ou à minima exclure le secteur des engrais.

02

Redonner une ambition de croissance durable aux stratégies « Farm to Fork », « Biodiversité » et « Green deal » au regard des défis géostratégiques et alimentaires mondiaux, afin d'en faire des outils au service du développement et du rayonnement du modèle agricole européen.

03

Permettre une politique d'étiquetage de l'origine des produits alimentaires ambitieuse au niveau européen en révisant le règlement INCO (information du consommateur) pour rendre obligatoires les informations relatives à l'origine géographique des produits.

04

Accélérer l'harmonisation européenne des règles sociales et environnementales notamment en matière de salaire minimum, de travail détaché, de bien-être animal ou d'utilisation de produits phytopharmaceutiques et vétérinaires... afin de créer un cadre de production partagé et loyal au sein du marché commun.

DÉFENDRE L'ACTE DE PRODUCTION EN AGRICULTURE

La question de la surtransposition des normes européennes et de ses conséquences sur la compétitivité des exploitations agricoles est un chantier qui peine à trouver une réalisation concrète dans la construction de nos politiques publiques.

Les surtranspositions auxquelles sont soumis les agriculteurs de manière de plus en plus forte et récurrente (taxes franco-françaises, suppressions ou limitations d'outils de production, protection excessive de certaines espèces animales...), traduisent avant tout la prise en compte, par le pouvoir exécutif ou par le pouvoir législatif, des préoccupations fortes de nos concitoyens qui entrent parfois en contradiction avec l'objectif de développement d'une activité de production. Il y a urgence à agir pour alléger ce fardeau normatif, qui mine la compétitivité des exploitations et qui depuis 20 ans, a contribué à doubler nos importations alimentaires (20 % au total), avec un taux de dépendance pouvant dépasser les 50 % selon les filières ! L'objectif du prochain quinquennat doit être d'assurer une stabilité réglementaire pour donner de la visibilité aux opérateurs économiques et permettre l'investissement, notamment dans les facteurs de production vitaux comme l'eau ou bien encore la lutte contre les dégâts occasionnés par la faune sauvage.

Il y a urgence à agir pour alléger le fardeau normatif qui détruit la compétitivité de l'agriculture.

05

Porter un coup d'arrêt à toutes les surtranspositions franco-françaises qui minent la compétitivité du secteur agricole, avec obligation, en amont de tout projet réglementaire ou législatif touchant le secteur agricole et alimentaire (utilisation des intrants, aménagement du territoire, bien-être animal...), de fournir une étude d'impact économique, social, environnemental et comparatif au niveau européen, permettant entre autre de discuter de la pertinence des objectifs visés et du calendrier envisagé. Le principe du « pas d'interdictions sans solutions » doit avant tout prévaloir dans les décisions publiques.



06

Afficher une politique ambitieuse de sécurisation des ressources en eau et en faveur de l'irrigation durable qui relance massivement les projets de mobilisation et de stockage d'eau dans les territoires, qui sécurise la consommation d'eau dans les élevages, qui mette en cohérence les politiques publiques et les moyens financiers utiles, tant aux niveaux européen que français, et qui permette un renforcement des travaux de recherche sur la résilience de l'agriculture face au changement climatique.

© IStock

07

Assumer une politique forte de lutte contre les dégâts et la prédation occasionnés par la faune sauvage en réduisant drastiquement, au moyen d'une « boîte à outils » efficace et sous une obligation de résultat, les surfaces agricoles détruites par le grand gibier, et en octroyant un droit permanent de défense des troupeaux aux éleveurs des territoires prédatés (loups, lynx, ours...) parallèlement à la mise en place des plans de régulation des prédateurs bâtis en étroite concertation avec les acteurs locaux pour limiter au maximum les attaques.

08

Protéger et soutenir la production agricole dans les DOM par des mesures spécifiques adaptées aux réalités de ces territoires en luttant contre les distorsions de concurrence, toutes filières confondues, et en maintenant le budget du POSEI à un niveau permettant un soutien efficace pour pérenniser l'activité et engager l'investissement. La capacité à produire des DOM doit être accompagnée par une priorité donnée à un usage agricole des terres : il en va de la compétitivité des productions et du revenu des agriculteurs de ces territoires. La transition agro-écologique des DOM ne pourra être une réalité qu'en préservant au maximum l'acte de production avec un dispositif de gestion des risques efficace, à même d'assurer la pérennité des exploitations. La refonte du système actuel doit être pensée pour tous les territoires français, métropolitains et ultramarins.

RÉMUNÉRER LES FEMMES ET LES HOMMES EN AGRICULTURE QUI S'ENGAGENT

Redonner de la visibilité économique pour se projeter et reconnaître le travail des agriculteurs.

Nul ne peut concevoir l'attractivité des métiers agricoles sans assurer des perspectives économiques durables aux femmes et hommes qui font vivre l'agriculture au quotidien. Alors que les résultats courants avant impôt (RCAI) des entreprises agricoles sur 10 ans s'établissent à 29 500 euros rapportés à l'actif non salarié, et que certaines filières, comme l'élevage bovin, comptent une personne sur quatre sous le seuil de pauvreté, la question du revenu agricole demeure centrale pour continuer à investir dans de nouveaux projets en agriculture. Si les récentes lois EGALIM 1 et EGALIM 2 formulent une réponse ambitieuse de rééquilibrage des rapports de force commerciaux au profit des producteurs, les pouvoirs publics doivent continuer à agir avec urgence sur deux volets : s'assurer du bon partage de valeur au sein de la chaîne alimentaire et desserrer durablement les carcans qui affectent les facteurs de production en agriculture et freinent nombre de projets. Sur ce dernier point, la direction générale du Trésor estime que 70 % de l'érosion de l'excédent commercial agricole s'explique par un effet de compétitivité négatif qui trouve principalement sa source dans des niveaux de charges plus élevés en France que dans les autres pays européens et une nette tendance à la surréglementation. Le prochain quinquennat doit avoir pour objectif de permettre aux agriculteurs de reconquérir la valeur ajoutée créée sur leurs productions, toutes filières confondues, afin de redonner à ce secteur essentiel la visibilité économique nécessaire pour se projeter et enfin reconnaître, à sa juste valeur, le travail des agriculteurs au service de la Nation.

09

Mettre en application la totalité des mesures des lois EGALIM 1 et EGALIM 2 et veiller au strict respect des règles votées notamment celles relatives à la prise en compte des indicateurs de coûts de production dans les contrats agricoles, ainsi qu'à la transparence sur les marges de chaque maillon, à la prolongation du dispositif expérimental de Seuil de Revente à Perte (SRP) et à l'encadrement des promotions. Ces lois devront être complétées par un rééquilibrage, au sein du droit de la concurrence, du rapport de force entre les acteurs économiques en protégeant mieux les agriculteurs par une application plus stricte du contrôle des concentrations et en rouvrant les critères d'appréciation des abus de position dominante pour favoriser des négociations commerciales plus équilibrées.

10

Bâtir des stratégies nationales ambitieuses pour les filières agricoles les plus fragilisées par l'import ou la décapitalisation notamment dans le secteur de l'élevage via des plans nationaux spécifiques, sur le modèle du plan « protéines végétales ».



11

Baisser les taxes de production en agriculture en portant notamment à 50 % l'abattement forfaitaire dont bénéficient actuellement les terres agricoles pour le calcul de la taxe sur le foncier non-bâti, qui grève fortement la trésorerie des exploitations agricoles. Par ailleurs, l'énergie est un poste de charge majeur en agriculture. Au-delà de l'indispensable maintien des soutiens actuels au Gazole Non Routier (GNR), la hausse du coût de l'électricité nécessite un accompagnement par une réduction de la TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité).

12

Gagner la bataille de l'emploi en agriculture en améliorant le dispositif d'exonérations sociales et fiscales relatif aux heures supplémentaires, en pérennisant la dégressivité de l'allègement de charges patronales « TO-DE » (à 1,25 SMIC) pour les employeurs de travailleurs saisonniers, et en créant un « contrat d'insertion en milieu rural » qui permette d'encourager le retour à l'emploi et décroïssonne l'accès aux dispositifs d'insertion (santé, logement, formation et d'assistance sociale : crèches, transports...) par une coordination locale.

13

Assumer une politique de gestion des risques ambitieuse en agriculture en instaurant les conditions favorables au développement de l'assurance récolte et en soutenant un mécanisme ouvert à tous les agriculteurs traduisant l'expression de la solidarité nationale. De plus, il convient d'appliquer la totalité du dispositif « Omnibus » pour toutes les productions par un subventionnement à hauteur de 70 % de la prime d'assurance pour un contrat à la nature de culture bénéficiant d'une franchise de 20 %. Parallèlement, il s'agit de mieux proportionner les plafonds de la Déduction pour épargne de précaution (DEP) à la taille des entreprises agricoles et à l'ampleur des aléas économiques et climatiques.

© IStock

14

Permettre aux agriculteurs de cotiser au plus près de la réalité de leurs revenus en autorisant le calcul des cotisations sociales sur l'année N, sans remettre en cause l'assiette triennale de droit commun. La démarche conduite pour l'impôt avec la mise en place du prélèvement à la source doit être transposée à l'assiette des cotisations sociales. Parallèlement, cette réforme doit permettre de faire converger les assiettes des cotisations et celles applicables en matière de CSG/CRDS.

SOUTENIR L'ACTION DES AGRICULTEURS DANS LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

Une planète plus chaude de + 1,5°C et jusqu'à + 7°C entre 1990 et 2100... Face à la trajectoire alarmante modélisée par le GIEC, et aux conséquences directes du réchauffement climatique subies par les agriculteurs ces dernières années, c'est l'ensemble des grands équilibres alimentaires mondiaux qui se voit totalement bouleversé.

N Si l'agriculture est trop souvent désignée comme l'une des causes du réchauffement climatique mondial, elle porte surtout une grande partie de la solution pour contenir la hausse de température dans des limites acceptables, c'est-à-dire un maximum de + 1,5° en 60 ans. C'est même le seul secteur économique capable de stopper, à l'échelle mondiale comme nationale, l'augmentation de CO₂ dans l'atmosphère en augmentant, chaque année, la quantité de carbone contenue dans les sols cultivés de 0,4 %.

Marcher pour le climat doit être avant tout marcher pour l'agriculture ! Face à cette urgence climatique, les agriculteurs français sont prêts à aller plus vite, plus loin, plus fort, et prendre toute leur part au combat. Ce mouvement qui embarque l'ensemble des agriculteurs français doit être amplifié, car créateur d'opportunités de développement.

À condition de respecter l'impératif du temps long agricole, qui préserve les équilibres économiques des exploitations, et de permettre l'accompagnement généralisé des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agroécologiques. Ainsi, un effort considérable devra être déployé les prochaines années pour accélérer la captation du carbone dans les sols, la protection de la biodiversité, le développement massif des énergies renouvelables ou bien encore la nécessité de faire de la France le champion mondial de la bioéconomie. Pour rappel, en 2050, l'Europe devra être le premier continent neutre en carbone et la France se devra d'être, via son agriculture et sa production massive de biomasse, la nation qui lui permettra de relever ce défi. 2050, c'est moins de 30 récoltes... le temps d'une génération agricole.

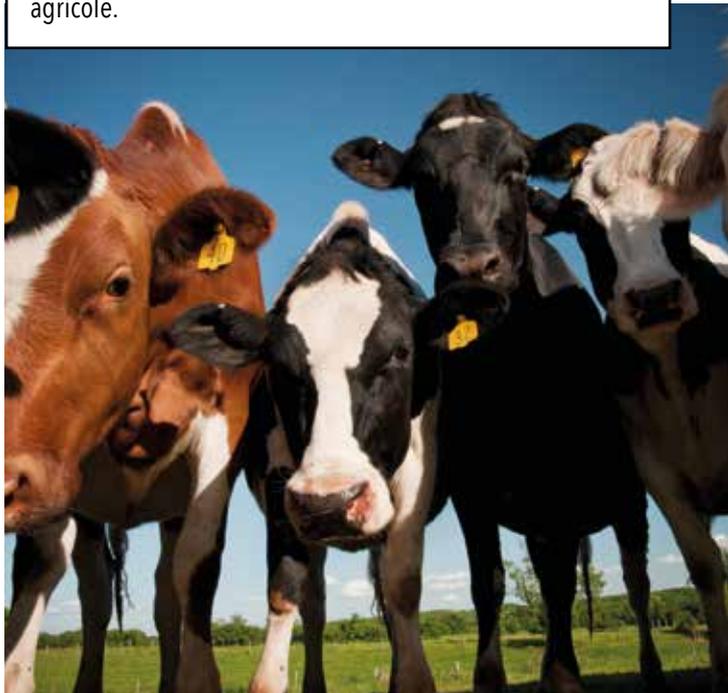
Marcher pour le climat, c'est avant tout marcher pour l'agriculture.

15

Accélérer la transition « bas carbone » de l'agriculture en étendant le financement public d'un diagnostic carbone à toutes les exploitations agricoles d'ici 2025, en encourageant fiscalement (crédit d'impôt, exonération des plus-values...) le renouvellement des agroéquipements vers le « bas carbone », favorisant la protection et la vie des sols, la préservation de la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau, la diminution des intrants ou bien encore la limitation de la consommation de carburants.

16

Mettre en place une trajectoire de substitution à l'emploi du GNR en agriculture pour atteindre un mix énergétique d'origine renouvelable à hauteur de 25 % à l'horizon 2030, sous la condition impérative que le coût de ces énergies alternatives n'alourdisse pas les charges des exploitations et ne vienne pas grever leur compétitivité ; cette trajectoire doit donc, à minima, se réaliser à iso-fiscalité pour le secteur agricole.



© JStock



17

Accompagner les investissements et le conseil aux agriculteurs vers des pratiques agroécologiques en débloquant un fonds spécifique doté de 500 millions d'euros par an sur 5 ans permettant d'accompagner massivement la transition vers les pratiques agronomiques, zootechniques, numériques et technologiques innovantes.

18

Inciter les entreprises françaises à relocaliser leur compensation carbone dans l'agriculture française en mettant en place un crédit d'impôt pour celles qui font le choix de compenser leurs émissions par du carbone labellisé selon les critères stricts et contrôlés par le ministère de la Transition écologique ou bien en actions visant à valoriser, via la mise en place de prestations pour services environnementaux (PSE), l'ensemble des externalités positives induites par les pratiques agricoles favorables au climat, à la biodiversité et, de façon plus globale, à l'environnement (eau, air, sol).

19

Faire de l'agriculture le premier fournisseur d'énergie renouvelable en 2030, en détaxant les biocarburants d'origine France en réorientant le déploiement du solaire sur les bâtiments agricoles (44 millions de m²) et en définissant un cadre sur l'agrivoltaïsme permettant la synergie entre production agricole et d'énergie, en garantissant un développement harmonieux de la méthanisation en lien avec les territoires et en garantissant des tarifs de rachat suffisamment incitatifs et de long terme pour permettre les investissements du secteur agricole.

20

Retrouver le goût d'innover en agriculture en structurant le continuum public-privé pour répondre aux enjeux de la transition agroécologique, en consolidant les outils de recherche collectifs, en sécurisant un cadre juridique en faveur des nouvelles techniques de sélection variétale (New Breeding Technologies), en protégeant les actifs numériques des agriculteurs, en élargissant le dispositif « France Expérimentation » pour instituer un droit à l'expérimentation qui permette ensuite de statuer sur la pertinence ou le risque de la diffusion d'une innovation et en permettant une extension du crédit d'impôt recherche aux adhérents d'un Groupe d'intérêt économique et environnemental (GIEE).

© IStock

PERMETTRE À TOUS L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION FRANÇAISE DE QUALITÉ

Au cours de la crise de la Covid-19, l'agriculture s'est vue projetée au cœur de l'attention de tous et l'alimentation est redevenue un enjeu central des politiques publiques.

Le prochain quinquennat doit permettre de conserver ce cap pour privilégier une alimentation d'origine France et de proximité, première condition à la reconquête de notre souveraineté intérieure par le dynamisme de son marché. Si la montée en gamme de l'agriculture française est un fait indéniable depuis de nombreuses années, se posent néanmoins des limites de la présence de notre agriculture sur tous les segments de marché, notamment sur les produits d'entrée de gamme pour lesquels la concurrence internationale fait rage. Produire une alimentation de qualité pour tous est un engagement qui a un coût et qui mérite d'être accompagné dans les actes d'achat des Français, de tous les Français, avec le soutien total des transformateurs, des distributeurs et des restaurateurs. Mieux informer les consommateurs sur l'origine des produits, permettre à tous les Français de manger français quel que soit leur pouvoir d'achat, inciter les collectivités locales et les acteurs publics qui gèrent la restauration collective (écoles, hôpitaux, prisons...) à s'approvisionner principalement en produits français et locaux, sont autant d'actions qui devront marquer les décisions publiques ces prochaines années. Soutenir l'engagement des agriculteurs, c'est avant tout récompenser, par l'acte d'achat de chaque Français, la qualité, la durabilité et le savoir-faire des produits alimentaires d'origine France. Or, un tel soutien ne peut s'envisager sans la mise en œuvre de politiques fortes, attendues dans le prochain quinquennat. Permettre à tous nos concitoyens de manger français quel que soit leur pouvoir d'achat.

21

Favoriser l'origine France dans la commande publique avec une augmentation du budget alloué au coût du repas en restauration collective, permettant l'implication de l'ensemble des acteurs dans la montée en gamme des repas servis, en lien avec l'atteinte des objectifs de la loi EGalim.



22

Accélérer la relocalisation de notre alimentation grâce aux Projets alimentaires territoriaux (PAT) en simplifiant les dossiers et en favorisant le dialogue local avec la profession agricole, par un renforcement de la communication entre les maillons. L'implication collective est nécessaire à la réussite des objectifs propres au PAT.

23

Créer un dispositif de chèque alimentaire pour les foyers les plus modestes dans le but de répondre à l'urgence sociale aggravée par la crise sanitaire ; il s'agit de permettre un accès à une alimentation de qualité, en quantité suffisante, pour les populations vulnérables tout en participant à la relance économique pour la filière agricole et alimentaire.

24

Faire de l'éducation à l'alimentation un enjeu prioritaire de l'enseignement primaire et secondaire en introduisant de manière obligatoire un module d'éducation à l'alimentation et à la gastronomie dans les programmes d'enseignement.

DONNER ENVIE DE BÂTIR DES PROJETS EN AGRICULTURE

L'enjeu du renouvellement démographique agricole, avec une moitié des paysans qui partira à la retraite d'ici 10 ans, est tel qu'on ne peut envisager de renouveler les générations sans mettre au cœur de nos enjeux nationaux la nécessaire attractivité des métiers agricoles.

Celle-ci doit être assurée par des mesures adaptées, qui proposent, dès le plus jeune âge, des parcours d'orientation vers l'installation ou, pour les plus âgés, ouvre des possibilités de reconversions professionnelles. Cet effort de pédagogie auprès des futurs agricultrices et agriculteurs devra aussi s'accompagner d'une politique ambitieuse capable de lever les contraintes qui pèsent sur les porteurs de projets, qu'ils soient issus ou non du milieu agricole, et faire cheminer chacun, par une formation initiale rénovée ainsi qu'une formation continue tout au long de leur carrière pour toujours mieux s'adapter aux exigences du métier. En premier lieu, il convient de donner aux agriculteurs de tous les territoires les moyens de réaliser leur projet en mobilisant toutes les ressources à disposition, à commencer par la protection et l'accessibilité au foncier ou bien encore la possibilité de se couvrir face aux aléas climatiques ou crises de marché. Si l'envie de bâtir un projet agricole est une chose à stimuler et à faciliter, avec la capacité de vivre correctement de son métier qui en découle nécessairement, doit aussi être envisagée la fin de carrière. Les départs d'agriculteurs, doivent être synonymes de transmissions d'exploitations réussies, mais aussi de pensions de retraites dignes des engagements d'une vie des paysans au service de l'alimentation des Français.

La moitié des paysans partira à la retraite d'ici 10 ans, rendre attractifs nos métiers doit être une priorité.



© iStock

25

Promouvoir une orientation choisie au sein de l'Éducation Nationale pour rendre plus attractif l'enseignement agricole aux yeux des jeunes, de leurs parents et des prescripteurs de l'orientation en permettant notamment l'installation d'antennes de lycées agricoles dans les grandes métropoles, et simplifier l'accès aux établissements de l'Éducation nationale aux professionnels du secteur agricole.

26

Encourager la formation des agriculteurs et de leurs salariés en renforçant le rôle des branches professionnelles dans le pilotage de la formation professionnelle continue, en redéfinissant le rôle de France Compétences, notamment vis-à-vis des politiques de certifications ainsi que le pilotage du compte personnel de formation (CPF) dont le fonctionnement actuel ne permet pas de répondre aux ambitions du secteur agricole.





27

Faciliter la transmission des exploitations agricoles pour accompagner le renouvellement des générations en encourageant le portage du foncier par un allègement de la fiscalité pesant sur le bailleur louant à un nouvel installé (flat-tax, exonération d'IFI...) et en attirant les capitaux extérieurs par une garantie de la BPI offerte aux apports minoritaires en capital social dans les sociétés d'exploitation.

28

Engager une réforme d'ampleur de la politique foncière afin d'améliorer l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs, qui encourage les propriétaires à mettre en location leurs terres à des agriculteurs professionnels. Cela passe aussi par une amélioration de la politique des structures, une modernisation du statut du fermage et la mise en place d'une véritable protection des terres agricoles, notamment en améliorant le régime de la compensation agricole collective et sa mise en œuvre effective pour limiter la perte d'espaces agricoles.

29

Garantir aux retraités agricoles d'être traités comme tous les Français par une harmonisation des règles de calcul du minimum de retraite agricole avec celles du minimum contributif (retraite minimum des salariés) et par une réforme systémique des retraites donnant des droits identiques à tous (calcul sur les 25 meilleures années, minima financés par la solidarité nationale...). Parallèlement mettre en place un dispositif de départ anticipé (aide au relai) pour les exploitants qui terminent leur carrière en mauvaise situation physique, morale ou financière et transmettent à un jeune agriculteur.

30

Engager les décideurs publics à affirmer la vocation productive des territoires ruraux en facilitant et accompagnant les projets économiques des agriculteurs et des entrepreneurs ruraux, créateurs de valeur non délocalisable, d'emplois et de dynamisme économique et social dans les communautés rurales, et en facilitant le vivre ensemble qu'exige la réalisation d'activités économiques au côté des autres utilisations des territoires ruraux, notamment en limitant les recours abusifs visant les projets économiques des territoires, particulièrement agricoles.



Production porcine

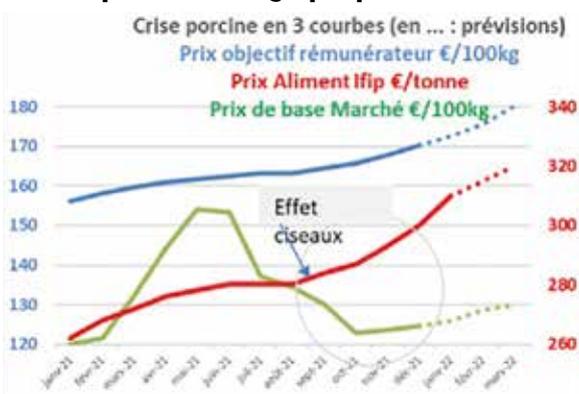
FACE À UNE CRISE GRAVE ET INÉDITE LA FILIÈRE ET L'ÉTAT SE MOBILISENT !

Au regard de la crise porcine, une *Feuille de route Filière porcine* a été signée le 31 janvier 2022 par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et le président d'INAPORC.

La mesure-phare consiste en un soutien aux éleveurs à la trésorerie à très court terme puis une aide plus structurante à court terme.

Le soutien aux éleveurs porcins

La crise porcine en un graphique



...et quelques chiffres

Pour un élevage moyen de 200 truies naisseur-engraisseur total - prévision 1^{er} semestre 2022 (source IFIP) :

- 26,5 porcs produits/truie/an soit 2 650 porcs pour les 6 premiers mois 2022
- besoin de 754 tonnes d'aliments pour 2 650 porcs produits
- vu l'évolution du prix de l'aliment 310 €/t à 233 k€ contre 184 k€ en 2019 (244 €/T) > Surcoût de 49 000 € (+27%)
- vu la baisse du prix de marché 337 k€ en 2022 contre 392 k€ en 2019 > Déficit de 55 000 € (-14%)

Au total, plus de 100 000 € de pertes sans compter les hausses des autres charges (énergie, salaires...).

La guerre en Ukraine ne peut qu'aggraver la situation en bouleversant les marchés des céréales et oléo-protéagineux, pour l'alimentation humaine et animale et les marchés des intrants et de l'énergie.

Face à cette crise sévère et inédite, un soutien spécifique aux éleveurs porcins est en cours de déploiement.

Après concertation avec les représentants des éleveurs, il prévoit 3 mesures, décidées par l'État, pour un montant d'aide exceptionnelle de **270 millions d'euros**. Ce dispositif vise les quelques 9 000 élevages porcins professionnels qui représentent plus de 90% de la production nationale. Il se décline en mesures de très court terme, d'aide à la trésorerie, et de court terme avec une couverture partielles des pertes et un volet d'allègement des cotisations sociales.

À très court terme

> **75 millions €** d'aide à la trésorerie pour les éleveurs les plus en difficulté.

Les éleveurs dont plus de 80% de la ligne d'ouverture de crédit est consommée sur un mois glissant depuis le 1^{er} janvier 2022 et ayant demandé un PGE peuvent bénéficier d'une aide d'urgence de 15 000 €. Cette aide est gérée directement par les Préfectures en réunissant des cellules de crise départementales avec des premiers versements mi-février.

À court terme

> **175 millions €**

Cette aide a été notifiée fin février à Bruxelles et est conditionnée à une proposition de contrat prévu par la loi EGALIM 2. La validation de la Commission est prévue sous un mois pour une ouverture du dispositif début avril et une clôture au plus tard le 30 juin. L'instruction sera centralisée et automatisée par FranceAgriMer avec dispositif ainsi résumé :

- Prise en charge partielle de la perte de marge sur coût alimentaire sur 6 mois par tête, selon les divers types d'élevage, du naissage à l'engraissement, et destinée aux propriétaires des animaux
- Seuil minimum d'accès à 500 porcs sortis par an et par site, seuil ramené à 200 pour les bénéficiaires de l'ICHN « porcine ».
- Barèmes : les montants définitifs ne seront fixés qu'au retour de la notification, mais les principes de calcul, retenus par le Ministère sont les suivants : Perte de marge sur coût alimentaire établie par l'Ifip : 25,90 €/porc charcutier
 - > Définition de 3 classes de spécialisation par le ratio CAAtelier Porc/CA Total hors aides : plus de 80%, 50 à 80% et 20 à 50%
 - > Taux de couverture de perte de 65% en spécialisés porcins, 50% en mixtes porcins et 35% en mixtes

S'il y eu une aide accordée au titre du 1^{er} volet elle sera soustraite de celle calculée pour le second.

> **20 millions €** pour une prise en charge de cotisations MSA. Cette aide passe par une demande de report des cotisations MSA qui pourra se traduire en exonération avec un plafond maximum de 5 000 € par dossier. Au final, la somme versée par les préfets et les MSA ne devra pas dépasser 20 000 € pour rester dans le cadre de la mesure de minimis.



La feuille de route Filière porcine janvier 2022, en 6 volets (extraits)

1

Améliorer la rémunération et garantir la répercussion des coûts

L'ensemble des acteurs renforceront leur capacité d'alerte sur l'évolution des cours et des indicateurs de rentabilité de chaque maillon de la filière.

Les dispositions et outils de la loi EGALIM 2 seront mobilisés pour prendre en compte la hausse des coûts de production amont et aval et les prix de marché, et pour répercuter les évolutions des prix des matières premières agricoles tout au long de la filière. L'actualité récente liée à la guerre en Ukraine démontre la nécessité de ces outils.

2

L'accompagnement économique des éleveurs

Les cellules départementales de suivi seront activées avec des actions ciblées de soutien à la trésorerie mises en place par l'État qui poursuivra la mobilisation des banques sur les prêts garantis par l'État (PGE), prolongés jusqu'au 30 juin 2022 et d'autres dispositifs de prêts d'investissement.

Une mesure d'aide exceptionnelle devra être mise en place pour éviter l'arrêt définitif de production de nombreux élevages.

3

Réaliser des opérations de promotion et de communication

L'interprofession travaillera à la mise en valeur de la viande de porc et des charcuteries françaises par des campagnes publicitaires et le développement de visuels dans les enseignes en appliquant l'article 12 de la loi Egalim pour stopper l'utilisation du drapeau français sur de la viande produite ailleurs.

L'interprofession travaillera avec ses partenaires à un programme européen de promotion de la viande de porc et, si la situation se dégrade encore, des promotions de crise pourront être mise en œuvre par l'État.

4

Accompagner la filière pour être performant à l'export

Compte tenu du développement de la FPA en Europe, il sera lancé un processus d'accord de zonage avec des pays comme le Japon, les Philippines et la Corée du Sud.

Les services de l'État et les professionnels poursuivront le dispositif d'audits des établissements français et les demandes d'agrément export.

Ils rechercheront ensemble la diversification des débouchés à l'export, en Asie mais aussi en Australie et au Mexique et s'appuieront sur l'accord de zonage/compartimentation signé avec les autorités chinoises le 13 décembre 2021 pour sécuriser les débouchés du porc français

5

Soutenir les actions sur le marché

La France continuera de mobiliser les autres États membres pour alerter la Commission sur la situation du marché du porc et demander l'activation de mesures exceptionnelles pour ce secteur de manière graduée et proportionnelle, avec notamment :

- une aide au stockage privé pour stabiliser le marché à l'échelle européenne,
- des mesures exceptionnelles, comme une intervention publique, pour faciliter une restructuration de la production.

6

Renforcer la biosecurité des élevages

La mobilisation des organisations professionnelles agricoles, vétérinaires, interprofession et services de l'État permettra de consolider la base de données BD Porc et des actions de communication seront coordonnées pour éviter l'introduction de la fièvre porcine africaine en France.

Le déploiement des audits professionnels de biosécurité sera renforcé par les organisations professionnelles agricoles via notamment la plateforme « PIGCONNECT » ainsi que la formation des référents biosécurité.

L'État poursuivra et renforcera les contrôles de non-conformité à la biosécurité comme la surveillance et la maîtrise ciblée de la faune sauvage par l'action coordonnée des chasseurs et de l'Office Français de la Biodiversité y compris pour diminuer la population de sangliers.

COVID-19 : LA CHAÎNE AGROALIMENTAIRE VA TENIR

Pour les ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Économie et des Finances et pour celui des Transports, la crise du Covid n'aura que peu d'impact sur la chaîne agroalimentaire. Comme en 2020 et en 2021, elle va tenir.

« *Il n'y a pas d'inquiétude, ni d'alerte sur l'approvisionnement alimentaire des Français. La chaîne tient bon* », dit-on dans l'entourage du gouvernement. En effet, le 10 janvier dans la matinée, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, a réuni, avec ses collègues de Bercy et des Transports, tous les acteurs de la filière agroalimentaire : l'aval (SNIA), les agriculteurs, notamment représentée par la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, les coopératives (Dominique Chargé) les transformateurs (ANIA) et les distributeurs. Les entreprises dans leur ensemble font preuve « *d'agilité et d'organisation* », précise un conseiller ministériel. Le ministre de l'Agriculture l'a lui-même confirmé sur twitter : « *Face à la vague Omicron, notre chaîne agroalimentaire fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir : notre chaîne alimentaire tient, grâce à l'implication de tous* ». Cette réunion s'est penchée principalement sur trois indicateurs : l'absentéisme, les perturbations de la chaîne logistique et les temps de service.

Lignes capillaires

Dans les ministères, on constate un taux d'absentéisme qui a doublé ces dix jours (1^{er}-10 janvier, ndlr) pouvant aller jusqu'à 15 %. « *Mais on reste largement en deçà des taux que l'on constatait en 2020 ou 2021, avec 35/40 %* ». Le gouvernement y voit l'effet de la vaccination mais aussi des dernières mesures prises qui ont permis aux entreprises d'être moins impactées. Ainsi, parce que les écoles sont restées ouvertes, il y a non seulement une continuité pédagogique mais aussi économique, car les parents restent moins garder leurs enfants. Deux secteurs font toutefois l'objet d'une vigilance particulière de la part du Gouvernement : tout d'abord la restauration hors domicile qui a perdu 60 % de sa clientèle entre le 3 et le 10 janvier, en raison du renforcement du télétravail. Ensuite, l'exportation. La filière agroalimentaire fait face à deux problèmes : tout d'abord, elle est confrontée à une pénurie de containers au plan mondial, ce qui fait exploser les



prix. Le coût moyen de location à l'échelle du globe était d'environ 2 240 dollars en octobre 2020 contre 9 950 dollars en octobre 2021, d'après le Freightos baltic index. Il existe aussi un phénomène de congestion dans les ports, surtout du Bénélux. Ensuite, la filière agroalimentaire est entravée par ce qu'on appelle, dans le jargon, les lignes ferroviaires capillaires, c'est-à-dire les dessertes fines des territoires, généralement celles du dernier kilomètre. Or elles sont une composante essentielle du réseau ferré national car elles représentent près de la moitié des tonnages de céréales transportées sur le territoire.

Pas de rupture

Concernant la dégradation des temps de services, ils sont variables d'une entreprise à l'autre mais sont globalement en baisse de 2 % en moyenne par rapport à la normale. L'un dans l'autre, les représentants de la grande distribution ont indiqué qu'ils feraient preuve de mansuétude concernant les pénalités logistiques. C'est d'ailleurs une disposition prévue (art 7) dans la loi Egalim 2. Quelques difficultés sporadiques sont constatées sur les abattoirs notamment en raison de l'absentéisme de certains salariés et des contrôleurs sanitaires « *mais c'est géré. Ils ont l'expérience des crises précédentes avec le respect des gestes barrière* », indique un proche de Julien Denormandie. Si le gouvernement constate quelques retards de livraisons sur certains produits frais (volailles, viande bovine et fruits et légumes), « *il n'y a aucune rupture liée ou prévue à la situation sanitaire actuelle* », affirme un conseiller ministériel.

Christophe Soulard

LA COOPÉRATION AGRICOLE À LA RECONQUÊTE DES CONSOMMATEURS

Au cours de son Assemblée générale du 15 décembre, La Coopération agricole a organisé une table ronde sur le thème « Alimentation et souveraineté : quel pacte pour demain ? ». De l'avis des participants, restaurer la confiance avec le consommateur ne sera pas chose aisée.



Le lien est aujourd'hui encore distendu entre l'agriculteur et le consommateur pour plusieurs raisons. La population devenue majoritairement urbaine s'est éloignée du vrai contact avec la nature. En plus, par manque ou faute d'éducation, elle méconnaît le métier d'agriculteur. Tant et si bien que « les Français ne sont pas à une contradiction près, voulant tout et son contraire », explique Thomas Couepel, président de la coopérative de Gouessant (Côtes d'Armor). « Ils veulent l'œuf produit localement mais pas le poulailler à côté de chez eux ; une énergie verte mais pas de méthaniseur à proximité ». Or l'alimentation « composante majeure du Pacte social » selon les mots de David Djaïz, essayiste et enseignant à Sciences-Po Paris, est l'élément qui pourrait permettre cette réconciliation, face à des attentes éclatées et fragmentées « qui conduisent à des approches binaires à des paradoxes et à des injonctions contradictoires », poursuit quelques instants plus tard Dominique Chargé, président de La Coopération agricole.

Ruralité : un lieu productif

Encore faudrait-il que cette alimentation qui provient de l'activité agricole reprenne sa juste valeur. Elle ne représente plus, nolens volens, que 10 à 13 % du budget d'une famille. « Comme l'énergie, on a rendu l'agriculture invisible. On l'a invisibilisée dans le contrat social », analyse David Djaïz. À l'heure de la transition écologique, il invite les agriculteurs et les acteurs publics à « aller vers un pacte à triple valeur : économique, sociale et environnementale. C'est une urgence politique » explique-t-il, fustigeant au passage ceux qui dénigrent le monde agricole.

Surgit ainsi, en filigrane, le problème des néoruraux qui idéalisent la campagne comme un lieu de repos, de villégiature. « Or la ruralité n'a jamais cessé d'être un lieu productif, de solidarité. N'oublions pas non plus que la France s'est industrialisée par les campagnes et pas par les villes ! », rappelle David Djaïz. « On nourrit le consommateur mais il veut régenter notre cadre de vie », s'agace de son côté Thomas Couepel. « Quand on vit à la campagne, il faut en accepter les nuisances », martèle-t-il. Le pré-

sident de la coopérative bretonne pointe aussi les contradictions du consommateur qui veut, notamment plus de bien-être animal. « Dans notre coopérative, on a changé le cahier des charges, investit dans la transformation des bâtiments. Et finalement, on n'a aucun retour financier sur nos efforts, aucune valorisation. C'est décourageant », se désole-t-il.

L'acceptabilité du métier

La géographe Anaïs Voy-Gillis, abonde dans son sens, expliquant que « le poids des normes devient handicapant, plus encore quand on veut être vertueux tout seuls », ce qui crée un « réel déficit de compétitivité » avec nos concurrents étrangers. Ce que confirme, Nicolas Paille, directeur de la Coopérative agricole de Noirmoutier, qui parle en plus de « délais d'adaptation plus courts », de contraintes temporelles parfois « insoutenables » conduisant à un « sentiment d'injustice ». Ainsi, lui a-t-il fallu en moins de trois mois trouver une façon d'éviter le verdissement des pommes de terre, après la suppression des emballages plastiques sous la pression de "l'opinion". « Oui, le temps juridique et politique n'ont rien à voir avec le temps de l'agriculture. Il n'y a qu'une récolte et qu'une moisson par an », rappelle la sénatrice Sophie Primas (LR, Yvelines) plaidant pour « donner de l'air aux normes » et pour que les « lois s'adaptent au territoire ».

Redonner de la valeur à l'alimentation et à l'agriculture suppose que le modèle soit durable, qu'il assure la souveraineté alimentaire. À condition que l'on « remette de la science et de la raison au cœur du discours sociétal », affirme Dominique Chargé qui va installer dans quelques temps un Comité des parties prenantes, en associant notamment les représentants des citoyens. Car il faut retrouver cette confiance qui assurera les « conditions de l'acceptabilité de notre métier », ajoute-t-il. « Le péché originel est que l'on a perdu la valeur de l'alimentation tant sur plan nutritionnel, environnemental, qu'économique », insiste le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, militant pour que l'éducation joue un rôle central et prônant pour un retour au pragmatisme.

Christophe Soulard

SEMENCES : UN CONTRAT POUR CONSERVER LA PLACE DE N°1



La signature entre l'interprofession semences (Semae) et l'Etat d'un Contrat d'objectif et de performance (COP), à Paris, fin 2021, représente une étape décisive pour la filière française des semences.

Le changement de nom, au début de l'année, du GNIS (groupement national interprofessionnel des semences, qui devait fêter ses 60 ans en 2022), pour devenir SEMAE, anticipait déjà cette évolution avec le slogan, « *toutes les semences pour demain* ». Cette signature intervient à point nommé. Ce COP est en effet pertinent pour deux raisons. Il est signé au moment où l'Union européenne va élaborer, d'ici quelques mois, un nouveau cadre réglementaire dans le domaine des semences, (mises en marché, propriétés intellectuelles, édition de gènes...) Il pérennise la mission de service public confiée par l'État à la Semae : Assurer la disponibilité de semences et plants de qualité adaptés à la diversité des agriculteurs et jardiniers en France et dans le monde.

Evolution structurelle

Le nouveau projet stratégique enclenché par la Semae embrasse la diversité des semences, pas seulement celles destinées à l'agriculture dite conventionnelle. À cet effet, l'interprofession ouvre son conseil d'administration à l'ensemble des agriculteurs. À côté de la FNSEA, les JA et la Coordination Rurale ont désormais une place ainsi que les représentants des semences de ferme ou paysannes. « *Celle réservée à la Confédération paysanne n'est pas occupée* », regrette François Desprez, président de la Semae. Les autres engagements portent sur la transparence, la responsabilité sociétale et l'innovation qui reste « *l'ADN de la profession* ».

Le défi, comme le rappelle François Desprez, est « *de répondre à l'évolution structurelle de l'agriculture, qui attend une amélioration des plantes, pour accompagner la transition agro-écologique.* » La Semae mènera donc, entre autres, des actions en

* Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) et Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS)

** Nouvelles techniques de sélection végétale

faveur des semences bio, mais aussi des plantes qui servent de couvert végétal, des espèces fourragères, qui permettent la réduction des produits phytosanitaires, ou encore des variétés destinées à l'agriculture urbaine.

Souveraineté alimentaire

Pour protéger la biodiversité, l'interprofession va verser 525 000 euros aux fonds de soutien des ressources génétiques, internationaux (comme le TIRPAA) et nationaux (CTPS*). Afin d'améliorer la compétitivité et l'attractivité des métiers de cette filière, la chaire « semences pour demain » initiée à Agro Campus Ouest bénéficiera d'un soutien de 630 000 euros pour la période 2021-2026. Le défi est d'attirer des jeunes, mais aussi le grand public, et d'instaurer « *les semences comme acteur de la souveraineté alimentaire* ». « *Nous vivons repliés sur nous-mêmes. Aujourd'hui nos maîtres mots sont ouverture et transparence* », déclare François Desprez. « *Mais pour répondre à la transition agroécologique nous avons besoin de nouvelles techniques, et d'un dialogue apaisé grâce à cette ouverture* », ajoute-t-il. Concernant ces nouvelles techniques, notamment les new breeding techniques (NBT**) la position reste inchangée. La Semae ne demande pas l'abrogation de la directive européenne sur les OGM. Elle souhaite une clarification du cadre réglementaire. « *Parmi ces nouvelles variétés, issues des NBT, celles qui ne sont pas des OGM doivent être exemptées des obligations de la directive européenne.* »

Rester leader

Une position qui a son importance. Car des décisions prises dépend la place de la filière française des semences à l'international. « *Une place privilégiée mais pas garantie. Pour maintenir nos entreprises de sélection, il faut garantir notre possibilité de faire des recherches sereinement, sans destruction de nos essais en France* » a souligné François Desprez. Le chiffre d'affaires de la filière a augmenté de 11 % en cinq ans. Les exportations sont en croissance à 1,9 milliards d'euros et l'excédent commercial va atteindre 1,1 milliards. Mais le budget recherche et développement est passé de 395 millions d'euros (M€) en 2016 à 363 M€ en 2021. Avec ce nouveau plan stratégique et les solutions attendues de la part des semenciers « *l'image ne peut être qu'améliorée, les prochaines années entraîneront plus de transformation et de rayonnement pour l'interprofession que les 59 années précédentes* », conclut François Desprez. La France est le leader mondial des exportations de semences agricoles, devant les États-Unis et les Pays-Bas. Elle entend bien le rester.

Jean-Marc Cholet

INTERFEL PRÉSENTE SON PROGRAMME POUR 2022

De nombreux chantiers attendent l'interprofession des fruits et légumes frais (Interfel) a rappelé son président lors de ses vœux à la presse le 18 janvier. L'année 2022 sera notamment marquée par les 70 ans de son centre technique, le CTIFL.

En présentant ses vœux, Laurent Grandin, président de l'interprofession Interfel, est revenu sur la conjoncture « particulière » que connaissent les fruits et légumes frais. Après un été marqué par une consommation entravée par le manque de produits et des prix élevés, la demande s'était rétablie à l'automne avant de rechuter en décembre. Ces produits sont certainement victime d'une « idée générale d'inflation sur les produits alimentaires ». Pourtant, la hausse des prix sur les fruits et légumes frais n'est que de 0,7 % au dernier trimestre « très loin de l'inflation alimentaire et encore plus loin de l'inflation générale ». « Les Français sont préoccupés par leur pouvoir d'achat », poursuit Laurent Grandin en évoquant la flambée des coûts de l'énergie qui pèse sur le budget des ménages. Cela se traduit notamment par la baisse de la consommation des produits bio (-10 % pour les fruits et légumes bio en octobre dernier). « Nous avons alerté sur ce risque depuis bien longtemps », rappelle le président qui déplore une politique publique qui soutient la production sans se préoccuper de la consommation.



« Plus loin et plus vite »

Interfel va tenter de soutenir cette consommation de fruits et légumes bio en engageant, dès ce premier trimestre, une campagne de communication. 2022 qui sera aussi l'année des 70 ans du CTIFL, le centre technique de la filière. Ce dernier va poursuivre les quatre chantiers engagés. Ils concernent la qualité des produits, la réduction des pesticides, la mécanisation et la robotisation, et la digitalisation des entreprises de l'amont à l'aval. Des projets avec les centres techniques d'Outre-Mer (Guyane, Antilles, Réunion) sont également au programme. La recherche repose sur le temps long, mais est pleine d'espoir. Ainsi le CTIFL travaille sur les insectes stériles, une technique qui vient du Canada, et qui permet de diminuer la population des ravageurs dans les vergers ou dans les champs. Pour mener à bien ses travaux, le centre dispose d'un budget de 26 millions d'euros, dont une dotation de l'État de 4,6 millions d'euros. Julien Denormandie a annoncé récemment que cette dotation serait pérennisée. Le reste du budget provient des cotisations professionnelles. « Il faut aller plus loin et plus vite », insiste Jacques Rouchaussé, président du CTIFL. Il demande que le soutien de l'État soit équivalent à l'engagement des professionnels. « L'État doit verser un euro de dotation pour un euro de cotisation professionnelle ». Au programme de 2022, Interfel attend des progrès sur le chèque alimentaire, sur le dossier des fruits et légumes à l'école. Enfin, Interfel participera à l'organisation, en France, d'un colloque international sur l'obésité à la fin de l'année.

Olivier Masbou

Un nouveau directeur général pour Interfel

L'actuel directeur général d'Interfel, Louis Orenge de Gaffory va progressivement passer la main à Alexis Degouy, nommé directeur général de l'interprofession jusqu'au 1^{er} avril. À cette date, il prendra également la direction générale du CTIFL. Diplômé de Paris X et de la Sorbonne, Alexis Degouy a notamment été conseiller auprès du ministre de l'Agriculture, Michel Barnier, chef adjoint de cabinet au ministère de l'Intérieur, avec Brice Hortefeux et Claude Guéant. Après un passage à l'Association nationale des industries alimentaires (ANIA), il était depuis 2019, délégué général de l'Union des entreprises de transport et de logistique de France (Union TLF).

PRENDRE SON AVENIR EN MAIN



Le 75^e congrès de la Fédération nationale des producteurs de fruits (FNPF) s'est tenu les 16 et 17 février à Valence (Drôme) dans une ambiance studieuse et détendue.

Manifestement, les arboriculteurs étaient heureux de se retrouver. Ce qui ne les a pas empêchés d'aborder avec gravité les dossiers passés et en cours. L'année 2021 a été marquée par le très grave gel du mois d'avril, le plus grave accident agronomique de ce début de siècle selon la formule retenue alors par le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie. « Dès que le Premier ministre a annoncé les mesures de soutien (pour un milliard d'euros) nous nous sommes battus pour obtenir la taille en vert, ou encore la valorisation des fruits pour l'industrie », rappelle Françoise Roch, présidente de la FNPF. Si les mesures ont été annoncées rapidement, la mise en œuvre a été parfois compliquée. C'est le cas notamment de l'exonération des charges sociales dont la mise en place a été confiée aux DDT et non aux caisses de MSA. « Les budgets sont là, la volonté du ministre est là. Espérons qu'il y ait une continuité de l'État sur ce sujet », a souhaité Jérôme Volle. Le vice-président de la FNSEA s'est félicité de l'accord trouvé au Parlement sur le projet de loi sur l'assurance récolte. « Nous entrons dans une nouvelle ère, celle de l'accompagnement de la gestion des risques, a-t-il souligné. Nous avons besoin que les produits assurantiels soient à la hauteur des enjeux ». La gestion des risques, climatiques ou autres, était au cœur des préoccupations de ce congrès.

Confusion entre risque et danger

La FNPF s'est lancée dans un ambitieux projet, celui de la cartographie des risques. « Cette cartographie doit nous permettre d'être maître de notre destin, de reprendre la main », a indiqué Françoise Roch. Après un long travail auprès de ses adhérents, et soutenue par un cabinet spécialisé, la FNPF a identifié 12 grandes familles de risques comme le risque prix, les ressources humaines, le risque climatique, etc. Une fois ces risques identifiés, le producteur devra faire en sorte de mettre en place les outils nécessaires autour de trois leviers : la protection, l'assurance, ou l'épargne (épargne de précaution par exemple). La filière arboricole, comme bien d'autres filières agricoles, doit faire face à des attentes ou des injonctions sociétales. Et la réponse n'est pas toujours évidente. « Il nous faut de la visibilité. Redonnez-nous de la visibilité », a imploré Françoise Roch. Bien sûr nous voulons moins de plastique, moins de phytos. Mais comment fait-on ? Laissez-nous le temps nécessaire pour la recherche ». Dénonçant une « société qui confond le risque et le danger », la présidente a rappelé que « le zéro risque n'existe pas. Il faut remettre du pragmatisme ». Tout au long du congrès, les participants ont, à plusieurs reprises, rappelé l'engagement du président de la République : « pas de suppression de produits sans alternative ». « N'ayons pas peur de parler de compétitivité quand on parle d'agriculture », a ajouté Julien Denormandie, dans une intervention vidéo. Il a évoqué la compétitivité des normes, la lutte contre les surtranspositions. Des engagements que les producteurs de fruits ne constatent pas dans leurs vergers.

Olivier Masbou

INTERBEV : DIX PROPOSITIONS POUR LA PRÉSIDENTIELLE

L'interprofession bétail et viandes (Interbev) a présenté le 17 février, lors d'une conférence de presse à Paris, ses 10 propositions pour la prochaine élection présidentielle.

Les éleveurs de bovins veulent vivre dignement de leur métier, voir leur mode de production mieux reconnu comme un modèle vertueux, protecteur de l'environnement. Ils ne souhaitent pas, non plus être entravés par des lois ou règlements contradictoires, incohérents tant au plan français qu'europpéen. « *Notre modèle c'est environ 60 ha en système herbager, avec une centaine de têtes et un actif. C'est ce qui fait qu'il est reconnu comme l'un des plus durables. Il faut donc le protéger* », a déclaré Bruno Dufayet, président de la Commission Enjeux sociétaux d'Interbev. Dans son viseur plusieurs grands sujets. Tout d'abord, la réciprocité des normes tant au plan européen qu'international. Ce dossier concerne en particulier les antibiotiques que des pays tiers, notamment les États-Unis, utilisent comme activateurs de croissance, faisant apparaître des failles dans l'antibiorésistance. Interbev souhaite interdire l'importation de certain type de viande. Ensuite la déforestation importée : « *Il faut imposer aux pays exportateurs qui n'en sont pas dotés une traçabilité de la naissance à l'abattage. Bien souvent, l'élevage constitue le premier front de la déforestation, avant l'arrivée du soja* », a-t-il soutenu, évoquant le cas brésilien. De même, Interbev entend faire du bien-être animal un de ses chevaux de batailles. Saluant l'adoption du rapport de l'eurodéputé Jérémy Decerle sur ce sujet, il « *faut en faire une mesure de réciprocité. Pour donner de la cohérence* », a-t-il justifié et pour éviter toute distorsion de concurrence. « *Nous souhaitons que plus aucun accord bilatéral ne soit validé sans ces mesures miroir* », a ajouté Bruno Dufayet.

Protéger la dénomination « viande »

Interbev qui souhaite apporter « *le plus d'information possible au consommateur* » milite pour un affichage environnemental différent de celui de l'analyse du cycle de vie repris par Agribalyse. « *Ce système n'est pas adapté à la production de nos ruminants Il le pénalise. Ne laissons pas un mauvais calcul ruiner une belle idée* », a-t-il soutenu. Bruno Dufayet souhaite « un affichage fondé



© iStock

sur une méthode qui tienne compte de l'ensemble des externalités » du système de production : réduction d'émissions de gaz à effet de serre, stockage carbone, préservation de la biodiversité, bien-être animal et parcimonie des produits phytosanitaires. Parmi les autres propositions qui seront soumises aux candidats qui passeront sur son stand au Salon de l'Agriculture, Interbev veut la mise en place « *effective de la protection des dénominations viande* », autrement dit interdire les mentions "steak de soja" ou "nuggets de boulgour" etc. Après les polémiques sur les menus végétariens dans les cantines scolaires des villes tenues par des maires écologistes, Interbev veut « *le maintien de la fréquence minimale de quatre repas sur vingt de viande non hachée de bœuf, veau ou agneau en restauration scolaire* », a soutenu Jean-François Guihard, président d'Interbev. Il demande aussi la mise en œuvre de moyens pour atteindre les objectifs d'approvisionnement en viande durable et de qualité en restauration collective fixés par la loi Climat et Résilience. Enfin, l'interprofession propose « *la création d'un label visant à signaler les établissements qui s'approvisionnent à 100 % en viandes françaises* », a indiqué Jean-François Guihard. Les candidats ne repartiront pas du Salon les mains vides.

Christophe Soulard

PRÉSIDENTIELLES : LES CUMA VEULENT UN « CHOC » DE COOPÉRATION

« Faire ensemble pour révolutionner l'agriculture ». Tel est le titre du Livre blanc que la Fédération nationale des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Fncuma) a rendu public mi-février. Avec l'objectif qu'une partie des 15 propositions qu'elle émet soit reprise par le futur chef de l'État.



© iStock

Plus de 11 700 agriculteurs ont répondu à une enquête en ligne proposée par la FNCUMA. C'est à partir de leurs réponses que la Fédération a pu construire son Livre blanc qui met en avant quatre thèmes majeurs pour le prochain quinquennat. Elle veut, dans un premier temps « faire gagner en compétitivité et en résilience les exploitations agricoles et impulser une mécanisation plus responsable de l'agriculture ». La Fncuma propose la mise en place d'un « crédit d'impôt mécanisation collective », afin de permettre aux agriculteurs de gagner en compétitivité et d'assurer la transition agroécologique. D'autant que « l'économie réalisée grâce à la mécanisation collective en passant par une Cuma est de 17 % », souligne le Livre Blanc. Les coopérateurs veulent également soutenir le marché de l'occasion par le reconditionnement des matériels agricoles et encourager l'acquisition d'agroéquipements climato-compatibles à travers une déduction fiscale de 40 % de l'amortissement annuel de 2023 à 2027. Sur le deuxième thème, « Créer des solutions par le terrain au service de l'agroécologie », le livre blanc souhaite la « création d'un contrat de transition agroécologique ». Celui-ci serait multipartite, impliquant notamment les acteurs agricoles, les communes, les EPCI, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, etc. Ce qui permettrait également de donner une « nouvelle ambition aux groupements d'intérêt économique et écologique » en agriculture.

Associer les acteurs ruraux

Pour « faire émerger de nouveaux modèles de coopération et installer davantage de nouveaux agriculteurs » (troisième thème), la Fncuma veut redéfinir un nouveau cadre législatif pour valoriser les initiatives de groupes d'agriculteurs mais aussi « ouvrir le sociétariat des Cuma » aux personnes morales de droit privé et de droit public. Objectif ; mieux associer les acteurs ruraux. 67 % des agriculteurs-coopérateurs y sont favorables, atteste la Fncuma. Ils sont d'ailleurs tout autant (74 %) à vouloir « alléger les contraintes administratives » pour donner plus d'agilité dans leurs activités. Mieux former les élèves au sens et au mouvement coopératif pour développer une « culture du faire ensemble » est une autre proposition formulée par le rapport. Finalement, ce que cherchent aussi les Cuma, c'est de dynamiser le lien social et sociétal avec l'agriculture, « en imaginant de nouveaux formats d'échanges ». Le Livre blanc émet des propositions originales mais tout à fait réalistes comme « soutenir le déploiement de l'Erasmus rural en agriculture » et « intégrer les collectifs d'agriculteurs dans les plans de lutte contre l'isolement et le mal-être des agriculteurs ». 88 % des agriculteurs sont favorables à cette proposition, appuie la Fncuma. Ce regain de solidarité pourrait enfin passer le renforcement des Projets alimentaires territoriaux pour les rendre « plus efficaces » et par la déclinaison du modèle Cuma auprès d'habitants d'un bassin de vie. Avec cet objectif toujours affiché de créer ce « choc de coopération ».

Christophe Soulard

J'agis
avec
ENGIE

«**J'offre mon savoir-faire à mes clients,
mais qui peut m'offrir le sien?**»

Professionnels, avec l'offre
ActiVert Électricité*,
bénéficiez de

-25%

pendant un an sur le prix
du kWh d'électricité, garanti
sans hausse sur 3 ans.

Plus d'infos et conditions au

3454

Service & appel
gratuits

OU SUR
pro.engie.fr

The ENGIE logo consists of a white, curved, swoosh-like shape above the word "ENGIE" in a bold, white, sans-serif font.

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

*Offre ActiVert Électricité : offre de marché de 1, 2 ou 3 ans, réservée aux professionnels. ENGIE achète l'équivalent de 10% de la consommation du Client en Garanties d'Origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable pour la durée initiale du Contrat; elles certifient que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique (voir articles L314-14 et suivants du code de l'énergie). En souscrivant à une offre à prix de marché en électricité, le Client reste libre de revenir à tout moment au tarif réglementé pour son lieu de consommation s'il le demande et s'il n'est pas concerné par la fin des tarifs réglementés prévue par la loi Énergie et Climat qui limite l'accès au tarif réglementé d'électricité aux consommateurs finals non domestiques qui remplissent les conditions cumulatives suivantes : puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA, employer moins de 10 personnes et avoir un chiffre d'affaires, des recettes ou le total de bilan annuels inférieurs à 2 millions d'euros.

ENGIE : SA au capital de 2435285011€ - RCS Nanterre 542 107 651 - siège social : 1 place Samuel de Champlain 92400 Courbevoie. © Getty Images.

Conférence de presse

UNIVERSALIM : FIABILISER LES DONNÉES POUR RASSURER LE CONSOMMATEUR

La société coopérative d'intérêt collectif NumAlim a présenté récemment à Paris, son nouvel outil, baptisé UniversAlim. Avec l'objectif d'apporter une information fiable au consommateur final.

« Selon les consommateurs qui lisent les étiquettes, les informations sur les produits vendus aux consommateurs sont insuffisantes. Elles comportent aussi beaucoup d'erreurs, notamment les allergènes », a d'emblée souligné Philippe Tillous-Borde, président de la SCIC NumAlim. Or les consommateurs dont les préoccupations de consommation ont été accélérées et aiguisées pendant la crise du Covid veulent savoir ce qu'ils mangent et connaître les impacts liés à leur acte d'achat : origine du produit, bien-être animal, qualités nutritionnelles, etc.

S'ils se réfèrent souvent à des applications (Yuka, OpenAgrifood...), ces dernières s'appuient sur des données « incomplètes et erronées », a poursuivi Jérôme François, directeur général de NumAlim. Le message est d'autant plus brouillé que le nombre de ces applications foisonne et qu'un même produit peut, selon l'application retenue, déboucher sur des Nutriscore complètement différents. Ainsi un même jambon peut être qualité de Nutriscore A, B ou C. « Ce qui crée du doute et de la défiance », a expliqué Jérôme François. L'objectif de NumAlim est, à travers UniversAlim, en s'appuyant sur les informations consommateurs réglementaires (INCO) et sur les sources ouvertes, de créer une base de données la plus complète et la plus fiable possible, avec un système de gestion simplifié. Aujourd'hui sur les 250 000 fiches produits existantes, environ 35 000 ne contiennent pas d'erreur sur les INCO.

Créer de la valeur

Avec l'aide d'une autre plateforme en ligne, ConsoTrust, NumAlim diagnostiquera les anciennes et les nouvelles données, notamment « en mettant en cohérence les listes d'ingrédients et les valeurs nutritionnelles en contrôlant et en corrigeant le formatage des INCO et des allergènes », a précisé Jérôme François. Autrement dit, les informations qui seront délivrées au consommateur, via les étiquettes et les applications, feront l'objet d'une standardisation à travers le code barre des produits (Global Trade Item



© iStock

Number - GTIN) qui est le même « partout dans le monde ». La standardisation des données passera également par les exploitations, avec l'exploitation des données recueillies par AgDataHub. À terme, 95 % des produits vérifiés devraient être sans erreur et NumAlim ambitionne une efficacité de 100 % sur les informations relatives aux allergènes. À travers cette démarche, « la maîtrise de la donnée doit créer de la valeur pour nos entreprises », ont témoigné des patrons d'entreprises investis dans cette démarche. De même, il semble que les applications (Yuka, OpenAgrifood...) soient impatientes de recueillir ces données pour mieux certifier leurs informations et ainsi gagner en crédibilité. « Il faut redonner de la confiance à la chaîne alimentaire » a mentionné Philippe Tillous-Borde. Il restera toutefois à régler quelques détails comme la mise à jour des données en temps réel, la traçabilité et la "certification" des produits étrangers ainsi que les produits en vrac. « Nous y travaillons à travers plusieurs groupes de travail », a certifié Jérôme François.

Christophe Soulard

L'AGRICULTURE AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) avec le soutien du Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural (CASDAR) ont organisé début février, une journée consacrée à l'agriculture et à la biodiversité. Une journée pour diffuser les solutions existantes et partager les nombreux retours d'expérience.

Le constat est établi et connu : le changement climatique affecte l'agriculture, les sols, les cultures et les espèces animales, mais les alertes lancées il y a 20 ans, lors du Sommet mondial du développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud- 2002), ne trouvent pas de réponses globales et concrètes, sauf à une petite échelle territoriale. Pour Gilles Bœuf, ancien président du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, « *la maison continue de brûler* », dit-il en substance. Son combat ? « *Restaurer la vitalité des sols, car on ne pourra pas nourrir 9 milliards d'êtres humains avec des sols qui sont morts* », s'alarme-t-il. Avec trois contraintes de taille : « *produire plus sans augmenter indéfiniment les surfaces agricoles (1,5 milliard d'ha), ne pas gaspiller l'eau et protéger la biodiversité* ». S'il appelle à la mobilisation de la science, des politiques, de la société civile (syndicats, ONG, citoyens) et des entreprises (y compris agricoles), il entend aussi s'appuyer sur des expériences locales qui parviennent à combiner localement agriculture, alimentation et biodiversité dans une approche One Health (Santé globale). « *Une grande biodiversité augmente la productivité ainsi que les capacités à réagir face aux espèces invasives* », soutient Gilles Bœuf pour qui la polyculture-élevage reste un mode de production « *efficace* ».



© iStock

Rentabilité économique

Les leviers pour concilier agriculture et biodiversité ne manquent pas, à l'image de la préservation des races locales. « *Leur disparition entraîne celle du capital génétique avec ces conséquences zootechniques, environnementales, économiques et culturelles* », rappelle Rim Chaanouni de la Fédération des races de Bretagne. C'est ainsi que la pie noir bretonne, dont les effectifs ont grimpé jusqu'à 700 000 têtes au début du XX^e siècle a failli disparaître et avec elle, le *Gwel*, une spécialité laitière bretonne, connue sous son autre nom breton : *Laezh Teo* (gros lait). « *Aujourd'hui, sur les 29 races locales bovines françaises, 21 sont menacées d'abandon et donc de disparition* », s'alarme-t-elle. Concilier agriculture et biodiversité, c'est aussi ajuster ses pratiques culturales pour favoriser la biodiversité, notamment en favorisant l'hétérogénéité paysagère. L'institut de l'élevage a créé et développé un outil dédié, Biotex, qui permet d'évaluer la structure de l'assolement (sa diversité et sa régularité) entre le territoire et l'exploitation. C'est également l'expérience la préservation des paysages en zone AOC Margaux et la mise en place de trames verges en Champagne crayeuse, grâce à l'action de l'association Symbiose qui rassemble les organisations agricoles départementales. Le tout, en préservant voire en améliorant la rentabilité économique des exploitations. Ces expériences sont autant de preuves que l'agriculture peut nourrir dans un cadre précis et que l'agriculteur peut et « *doit correctement rémunéré pour le travail qu'il fait* », avait plaidé Gilles Bœuf.

Christophe Soulard

Biodiversité : La Commission européenne publie un guide

La Commission européenne a publié début février un guide relatif aux « *orientations sur l'identification et la désignation de nouvelles zones naturelles protégées dans l'UE* ». Ce guide a pour objectif d'aider les Etats membres à atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie Biodiversité 2030, c'est-à-dire protéger au moins 30 % des terres et des mers de l'UE d'ici 2030, dont au moins 10 % des terres et 10 % des mers sous protection stricte. Ces orientations ne sont pas contraignantes mais visent à aider les Etats membres à tenir leurs engagements politiques sur ce dossier.

RURALITÉS : RÉPONDRE À LA GÉOGRAPHIE DU MÉCONTENTEMENT

« L'Europe des mécontentements : entre mythes et réalités ». Tel était le thème du colloque organisé par l'Association nationale nouvelles ruralités (ANNR) début février. Quand le sentiment d'abandon peut, à l'échelle d'un continent, pousser au vote contestataire.



© iStock-Cyril Auchter

Certes il n'y a pas, selon le mot du secrétaire d'État chargé de la Ruralité, Joël Giraud, de « *combat entre l'urbanité et la ruralité. Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) et les maisons de service en sont la meilleure illustration* », a-t-il indiqué en clôture de la table ronde. Il n'en reste pas moins que les campagnes françaises et européennes nourrissent, depuis de nombreuses années, un véritable sentiment d'abandon. « *Il existe un réel enjeu d'identification et de reconnaissance à l'échelle de l'Union européenne* », à travers une mosaïque de territoires « *en croissance et d'autres en décroissance* », évoque Laurent Riuertort, géographe, professeur des universités à Clermont-Ferrand. Pointant les risques de décrochage et de fragmentation de certaines zones rurales, il explique que « *la faible densité ne constitue pas forcément un handicap et n'est pas systématiquement synonyme de difficultés économiques* ». Si mécontentement il y a, il relève plutôt de la sociologie, soutient Samuel Depraz directeur de la recherche au laboratoire ESPI2R*. Cette protestation tient à l'histoire, aux fractures parfois anciennes comme cette Pologne politiquement coupée en deux, avec à l'Ouest les territoires de l'ancienne Prusse protestants et ouverts donc votant plus à gauche. Quant à la zone Est, elle correspond aux territoires traditionnels et catholiques du pays qui ont subi la pression du pouvoir soviétique. Après avoir détaillé les différentes approches rurales européennes, il explique ainsi que les ruraux ont tendance à plus voter à l'extrême droite en fonction de leur sentiment d'isolement, « *quel que soit le pays* ». Il cite en exemple le Portugal, la France ainsi que la Suède. Dans ce pays, le parti Sverigedemokraterna (Démocrates de Suède) a récolté plus 17 % des voix, avec une poussée à presque 24 % en Scanie, région rurale du Sud.

Cohésion sociale

La vie quotidienne en milieu rural est loin du cadre idyllique forgé par l'imaginaire collectif. Car dans les campagnes en déclin démographique ou économique, le « *sentiment d'une concurrence exacerbée est réel* », a affirmé Benoit Coquard, sociologue chargé de recherche à l'INRAE. Il cite notamment, sur fond de contexte économique difficile, la nécessité d'appartenir « *au bon clan, au bon réseau* » pour décrocher un emploi, pour obtenir tel appui ou telle aide pour la construction d'un pavillon, etc. « *On ne peut pas s'en remettre à sa seule compétence (...)* Il y a de fortes chances pour que vous croisez votre ami d'enfance avec lequel vous prenez souvent l'apéro pour le poste de plombier à l'intercommunalité. Cette concurrence s'inscrit aussi dans l'intensité des liens », explique le sociologue. Il pointe la crise industrielle liée aux territoires ruraux comme l'un des facteurs du vote contestataire et le fait que la protestation se nourrit d'une certaine nostalgie des temps anciens. « *Les jeunes générations ont encore en tête ce que disaient leurs parents ou grands-parents, du style : "On pouvait envoyer paître un patron et le lendemain retrouver un travail"* », explique Benoît Coquard. « *Ce qui exacerbe plus encore le sentiment de concurrence* », ajoute-t-il. Cependant, les territoires à forte cohésion sociale et qui cultivent une solidarité naturelle ont plutôt tendance à resserrer les rangs et à voter pour les partis traditionnels, expliquent en substance les intervenants à l'image de la Bretagne et du Pays basque. Une fois le constat établi, il reste à « *offrir un front politique à ces questionnements et à transformer la ruralité de problème en solution* », avance Joël Giraud. Il reste à trouver les bons outils.

Christophe Soulard

LA FRENCH AGRITECH PRÉSENTE SA FEUILLE DE ROUTE

Jérôme Leroy, président de la Ferme digitale a remis au ministre de l'Agriculture le livre blanc « Agriculture et numérique » de la French AgriTech. Le document trace la voie à suivre pour déployer le numérique auprès de l'ensemble des acteurs de la profession agricole.



© iStock Igor Borisenko

Dotée d'une feuille de route six mois après son lancement, « la French AgriTech » prend un nouvel élan. Le 28 février dernier, au salon de l'agriculture, Jérôme Leroy, président de la Ferme digitale (cf encadré) a remis un livre blanc intitulé « Agriculture et numérique » à Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture. Cette feuille de route est le fruit de six mois de travail mené en concertation avec l'ACTA, l'APCA, la FNSEA, l'INRAE et Jean Marc Bournigal, coauteur du rapport Agriculture-Innovation-2025.

Au mois d'août 2021, l'écosystème « French AgriTech » avait en effet été mandaté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de l'Économie pour « définir les actions nécessaires

à mettre en place pour soutenir, accompagner et promouvoir les pépites de la French AgriTech au service de la souveraineté agricole et alimentaire française ».

Formation au numérique

Dans le livre blanc remis à Julien Denormandie, huit actions majeures à mettre en place pour développer le numérique ont été identifiées. Il s'agit par exemple « d'accompagner les entreprises AgTech dans leur process d'innovation et d'industrialisation » en dotant les appels à projets de 200 millions d'euros (M€) sur cinq ans et « d'aider ces entreprises à lever les freins réglementaires ».

« Gérer les données agricoles en créant notamment une plateforme d'échanges sécurisés et tracés » fait aussi partie des huit recommandations promulguées par la feuille remise au ministre de l'Agriculture. Par ailleurs, l'appropriation des outils du numérique par les agriculteurs imposera une offre de formation financée par VIVEA. Et le numérique devra faire partie des disciplines enseignées dans les lycées agricoles.

Structurer l'offre

Une collaboration étroite des start-up avec les organisations professionnelles agricoles apparaît comme la condition sine qua non pour diffuser leurs innovations et leurs solutions auprès des agriculteurs engagés dans la transition agroécologique. Aussi, les Chambres d'agriculture devront se doter d'un pôle numérique avec des conseillers formés à cet effet. Sébastien Windsor, président de l'APCA a d'ores et déjà promis de recruter dans les deux prochains mois « la perle rare » qui structurera l'offre numérique au sein du réseau des Chambres d'agriculture, acteurs sur le terrain de la révolution numérique au service des agriculteurs.

Frédéric Hénin

La ferme digitale

Porte de Versailles, « l'espace dédié au digital sous la bannière « La ferme digitale » est impressionnant », a déclaré le ministre de l'agriculture. « Tous les pays européens devraient s'inspirer de la French AgriTech », a ajouté Christiane Lambert, présidente du Copa Cogeca. Il n'y a pas d'égal dans l'Union européenne ». L'association « Ferme digitale » a été créée en 2016 pour fédérer les start-up de l'agriculture française et européennes. À ce jour, l'écosystème regroupe 80 start-up qui innovent en utilisant toutes les nouvelles technologies disponibles (intelligence artificielle, robots outils connectés etc.). Mycophyto est une des start-up présentes sur le stand de la ferme digitale. La spin-off de l'INRAE et de l'université de Clermont Ferrant « s'appuie sur ses produits biologiques naturels et ses outils technologiques de prédiction et d'aide à la décision pour restaurer durablement la diversité biologique des agroécosystèmes ».

Devenir **Agriculteur,** c'est un projet de vie.

Retrouvez
dans votre Caisse
les 10 engagements
du Crédit Mutuel
pour accompagner
votre installation*.

* Offre valable dans les Caisses de Crédit Mutuel participantes.
CNCM - 46 rue du Bastion - 75017 Paris.

Crédit  Mutuel

LA FNSEA VEUT UNE AGRICULTURE DURABLE, DYNAMIQUE ET VIABLE

Dans un communiqué de presse qu'elle a publié le 3 janvier, la FNSEA a présenté ses propositions sur le volet agricole de la présidence française de l'Union européenne (PFUE). Durabilité, compétitivité, rémunération et promotion de l'agriculture constituent les piliers que le principal syndicat agricole souhaite voir examinés lors des six prochains mois.

« **N**ous comptons sur la PFUE pour porter une vision ambitieuse et stratégique pour l'agriculture européenne, en remettant en perspective les enjeux alimentaires et environnementaux. C'est une échéance importante et nos attentes sont fortes », souligne la FNSEA dans un communiqué du 3 janvier. Le syndicat agricole entend tout d'abord « intégrer la durabilité aux politiques commerciale et extérieure européennes », autrement dit, mettre un terme aux distorsions de concurrence intra et extracommunautaires qui pénalisent actuellement les agriculteurs français. Il en est ainsi de l'interdiction des emballages plastiques pour les fruits et légumes appliquée depuis le 1^{er} janvier. En effet, les fruits et légumes frais français seront les seuls à ne pas être étiquetés dans les rayons des magasins en France. La France sera aussi le seul pays à ne plus pouvoir étiqueter ses produits pour informer le consommateur à l'étranger.

Harmonisation sociale

Pour parvenir à l'objectif de durabilité, « il convient de renforcer la capacité de l'UE à assurer sa sécurité alimentaire de manière indépendante », insiste la FNSEA qui réclame de suspendre les accords avec le Mercosur et de stopper les actuelles négociations entre d'une part l'Union européenne et d'autre part l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Très favorable aux clauses-miroirs, en particulier sociales et environnementales qui sont également le cheval de bataille du ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, le syndicat majoritaire souhaite « intégrer l'agriculture au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) ou a minima exclure le secteur des engrais ».

La FNSEA pousse également le gouvernement à poursuivre l'harmonisation sociale européenne en matière de salaire minimum et de travail détaché. Elle demande en particulier l'adoption de la directive pour des salaires minimaux adéquats dans l'UE. « Un texte qui encourage une augmentation globale des salaires minimums nationaux jusqu'au seuil de 60 % du salaire médian brut et/ou de 50 % du salaire moyen brut dans chaque État membre ».



Objectif : faire en sorte de réduire le dumping social et que le coût du travail en France retrouve une certaine compétitivité dans les filières employeuses de main d'œuvre comme le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture, la viticulture...

Indépendance et cohérence

Assurer la compétitivité de l'agriculture française et européenne passe par la révision de la directive sur l'utilisation durable des pesticides (Directive SUD) en particulier sur des indicateurs « harmonisés entre les États membres », plaide la FNSEA. C'est pour elle, une condition sine qua non pour permettre au vieux continent de renforcer son indépendance vis-à-vis des pays tiers. Dans la droite ligne de la 3^e révolution agricole prônée par le ministre de l'Agriculture, le syndicat souhaite également favoriser la recherche et le développement, notamment dans l'édition génomique et les New Breeding Techniques (NBT) et le numérique.

Vigilante sur l'évaluation que la Commission européenne pourra mener sur le bien-être animal, la FNSEA entend que la France profite des six mois de la présidence pour « mieux rémunérer les agriculteurs et mieux informer le consommateur », ce qui passe, selon elle, par l'adoption au niveau européen de l'étiquetage obligatoire de l'origine, par l'évolution du droit européen de la concurrence et par « des politiques de qualité pragmatiques, à dimension économique ». Dans ce contexte, il ne faut pas « exclure ni stigmatiser des productions (viandes et vins) qui sont des fleurons de notre patrimoine alimentaire européen », insiste-t-elle, lançant un message à peine subliminal aux associations véganes.

Promouvoir l'agriculture comme solution contre le changement climatique constitue le quatrième et dernier axe que la PFUE devra mettre en place. Sur ce volet, la FNSEA veut que l'Europe mette en place « une politique ambitieuse en matière de carbone » et qu'elle veille, à travers les programmes "Fit for 55" et "Biodiversité 2030" à rester en cohérence avec les stratégies agricoles, notamment en termes de durabilité économique.

Christophe Soulard

LA CHINE VA-T-ELLE PLONGER LA FILIÈRE LAITIÈRE DANS LA TOURMENTE ?

L'an passé, la Chine a importé bien plus de produits laitiers qu'à l'accoutumée, alors que leur consommation progresse à peine. Aussi, un retrait de la Chine des marchés laitiers paraît inévitable. Mais pas de manière aussi redoutable qu'en 2015/2016.

En ce début d'année sur les marchés mondiaux des produits laitiers, les opérateurs sont aux aguets, avec une question en tête: quelle stratégie commerciale adoptera la Chine dans les prochains mois ?

Dans une étude publiée sur son site, l'Institut de l'élevage apporte la réponse suivante : « *Les marchés mondiaux des produits laitiers devraient demeurer fermes même en cas de moindres achats de la Chine* ». Mais la « *principale force de l'empire du milieu reste son imprévisibilité* », s'empresse-t-elle d'ajouter. Elle avait en effet acheté 21 % de beurre et 40 % de crème de plus qu'en 2020. Les achats de poudres maigres et grasses (303 000 t) sont aussi supérieurs de plus d'un tiers.

Stocks importants

« *L'empire du milieu a asséché le marché mondial des produits laitiers en limitant les disponibilités pour les autres pays importateurs* », affirme l'Idèle. Or la production mondiale de lait a fléchi l'été dernier et au début de l'automne dans l'Union européenne (-1 % sur un an au mois d'octobre), en Australie (-2 %) et en Nouvelle Zélande (-3 %). La baisse se poursuivant, l'augmentation de la collecte constatée durant le premier semestre dans les grands bassins de production orientés vers l'export (Union européenne, États-Unis), sera en partie annihilée dans les prochains mois. Aussi, les importations massives de produits laitiers par Pékin ont alimenté la hausse des prix du lait payés aux éleveurs tout au long de l'année. Or ces achats ne sont pas justifiés par une consommation en hausse sur le marché intérieur. Des stocks importants se sont vraisemblablement constitués. « *D'autre part, la fermeture de certains ports liée à des quarantaines pour cause de cas de Covid-19 chez les dockers n'a pas permis à la logistique locale de toujours décharger aussi rapidement que souhaité* », explique l'Idèle. Pour toutes ces raisons, la Chine ne peut pas indéfiniment importer plus de produits de laitiers. Les pays exportateurs, la Nouvelle-Zélande en tête, en ont bien conscience. « *En 2020, le*



« marché chinois a capté 47 % des exportations néozélandaises de poudre de lait entier puis près de 60 % sur les dix premiers mois de 2021 », rapporte l'Idèle.

Engorgement redouté

Pourtant aucun opérateur ne sait quand Pékin réduira ses achats. Mais lorsque le gouvernement de Xi Jinping renoncera à une partie de ses importations, les producteurs de lait des pays exportateurs seront alors doublement pénalisés par une chute des prix du lait et par des coûts de production élevés (+17 % de l'indice Ipampa en rythme annuel). Par ailleurs, la Nouvelle-Zélande sera tentée de détourner une partie de ses exportations vers d'autres pays. Aussi, elle entrera en concurrence, sur les marchés de l'export, avec l'Union européenne ou les États-Unis notamment. Ce nouvel engorgement des marchés est déjà redouté. Mais l'Idèle se veut serein. Ces dix dernières années, les pays sud-asiatiques sont devenus des débouchés importants susceptibles de prendre en partie le relais de la Chine si celle-ci se retirait. Leurs achats de produits laitiers croissent chaque année.

Les prix élevés des intrants dissuadent les éleveurs des pays bassins laitiers tournés vers l'export de produire du lait, ces derniers réduisent, depuis des mois, les effectifs de leurs troupeaux. Quand ils ne cessent pas tout simplement de produire pour partir en retraite ou par manque de salariés disponibles.

Frédéric Hénin

LA RUSSIE SUR TOUS LES FRONTS



La Russie amasse des troupes aux frontières de l'Ukraine pour tenter d'accroître son influence régionale, tout en multipliant les accords commerciaux, y compris agricoles, avec la Chine et l'Inde, pour compenser des sanctions qui lui sont coûteuses.

Où va Vladimir Poutine ? Il y a moins d'un mois, un renforcement des accords bilatéraux entre la Russie et la Chine a été conclu, qui doit permettre de renforcer les flux et surtout les achats de céréales par les Chinois. Début décembre, il était en Inde, pour signer une pluie d'accords commerciaux et militaires. Il est aussi sur les fronts syriens, libyens, maliens et autres théâtres d'opérations où les Occidentaux se frottent à ses ambitions. Surtout, Poutine menace - tout en s'en défendant - d'ouvrir un conflit armé avec l'Ukraine, tout en acceptant une visioconférence sur le sujet avec le président américain Joe Biden, qui promet de réagir en cas d'attaque...

Avec l'invasion de la Crimée en 2014, son pays a fait l'objet de sanctions économiques des Américains et des Européens, en évitant toutefois cibler les échanges commerciaux. En rétorsion, la Russie a interdit l'importation de produits alimentaires pour une valeur d'environ 9 milliards d'euros (Md€). La pandémie a aussi fait des ravages sur l'économie russe, en raison de la chute des prix du pétrole et du gaz. Rien qu'avec l'Union européenne, d'après Eurostat, les importations russes sont passées de 145 à 94 Md€ entre 2019 et 2020, et l'impact est encore plus élevé pour les produits agricoles, passés de 6 à 2 Md€. L'UE a mieux tiré son épingle du jeu et a vendu des biens en Russie pour une valeur de 90 Md€, dont 5 Md€ de produits agricoles.

La Chine et la Russie cherchent à resserrer leur coopération agricole

La Chine et la Russie viennent de tenir leur huitième réunion de coopération bilatérale dans le domaine de l'agriculture, en présence par vidéoconférence des ministres de l'Agriculture, respectivement Ma Youxiang et Sergey Levin. « Depuis le début de l'année 2021, le commerce agricole entre les deux pays a maintenu sa croissance malgré la pandémie », s'est félicité le ministre chinois. La Russie exporte en Chine pour environ 4 Md€ de produits agricoles, principalement du blé, et affichait une croissance en 2020 de l'ordre de 20 %. Les exportations à destination de la Chine se sont révélées bien utiles pour compenser les sanctions européennes et américaines à la suite de l'annexion de la Crimée par la Russie, en 2014. Même si c'est l'Europe qui reste son premier débouché.

30 Md\$ d'exportations agricoles

En 2021, les échanges se sont rééquilibrés à la faveur de la hausse des prix des matières premières, mais si des sanctions commerciales devaient à nouveau frapper la Russie, son économie en souffrirait beaucoup. Vladimir Poutine en a sans doute conscience, et il a un intérêt évident à diversifier ses débouchés. Selon la vice-premier ministre russe, Viktoria Abramchenko, en charge de l'agriculture, les exportations de denrées agricoles s'élèvent cette année à plus de 30 milliards de dollars (Md\$), en hausse de 20 %. « Pour la première fois, nos exportations sont supérieures à nos importations, précise-t-elle. De nouvelles possibilités d'approvisionnement en produits russes dans différentes parties du monde apparaissent. Il convient de tirer parti de ces opportunités ». D'où l'activité de Vladimir Poutine sur la scène internationale. La Russie est aussi le premier exportateur mondial de blé, avec environ 35 millions de tonnes (Mt), soit 50 à 60 % de sa production, qu'il destine au Maghreb et au Moyen-Orient, en concurrence avec les pays européens. Le pays a un potentiel à terme de 100 Mt « et s'en sert pour accroître son influence géopolitique », affirme un expert. Mais avec une mauvaise récolte en 2021 et des prix à près de 300 €/t, la Russie se voit contrainte de limiter ses exportations pour éviter une envolée de prix sur son marché intérieur. Avec la Chine, on estime les exportations de matières premières agricoles à environ 4 Md\$, ce qui reste un montant limité comparé aux importations chinoises de céréales dans le monde, notamment aux États-Unis et au Brésil. Les achats chinois de produits agricoles russes ne sont pas, pour l'heure, supérieurs à ceux de l'Union européenne.

La Mer Noire, un atout stratégique

La Russie a aussi beaucoup d'atouts. Elle a réussi à renforcer ses ports, sa logistique, et son accès à la Mer Noire lui ouvre des routes maritimes vers le Sud de l'Europe, le Maghreb, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Inde, qui facilitent ses exportations agricoles. Elle est idéalement située entre la Chine et l'Union européenne. Mais son activisme géopolitique est beaucoup plus retentissant que son poids économique dans le concert mondial. Son PIB est à peine supérieur à celui de l'Espagne, deux fois moins important que celui de l'Allemagne, plus de dix fois inférieur à celui de la Chine et des États-Unis. Pourtant, Vladimir Poutine réussit à faire chaque jour la une des actualités internationales...

Sylvain Aubril

Déclaration commune

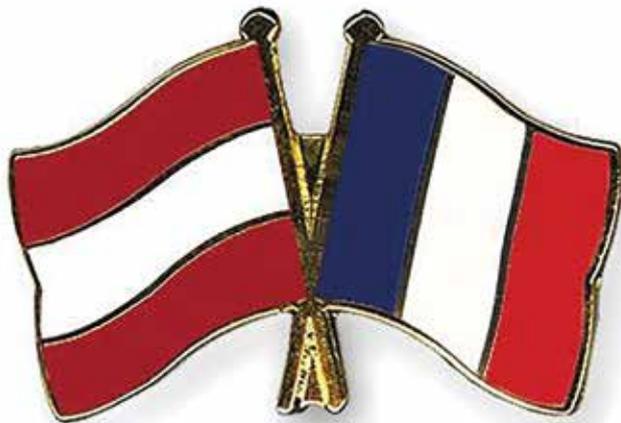
PROTÉINES VÉGÉTALES : FRANCE ET AUTRICHE SUR LA MÊME LIGNE

Mi-décembre 2020, les ministres de l'Agriculture français (Julien Denormandie) et autrichien (Élisabeth Köstinger) ont signé une déclaration commune appelant la Commission à élaborer une stratégie européenne sur les protéines végétales.

Green Deal, Farm to Fork, Biodiversité 2030, Fit for 55, nouvelle PAC 2023-2027, changement climatique... Les défis sont aussi nombreux qu'importants pour les agriculteurs européens, en particulier français et autrichiens qui ont décidé d'unir leurs efforts (lire encadré). Par l'intermédiaire de leurs ministres, ils demandent à la Commission européenne d'assurer la résilience du Vieux continent en matière de protéines végétales. « *Le temps est venu de produire plus de protéines végétales en Europe. C'est une question de souveraineté* », a affirmé Johann Birschtzky, directeur de Saatzucht Donau, le leader autrichien. Ne serait-ce que pour deux raisons : tout d'abord, l'Europe est déficitaire en protéines végétales (entre 20 et 25 millions de tonnes par an) et ensuite parce que le marché mondial de l'alimentation végétale à destination humaine devrait être multiplié par cinq d'ici 2030. « *Il passera de 30 milliards d'euros (Md€) à 162 Md€ et ses protéines se positionneront en alternative aux protéines carnées* », a précisé Christophe Rupp-Dahlem, directeur des Affaires publiques de Roquette et président de Protéines France. La demande alimentaire mondiale va augmenter, sous la pression démographique, « *de +71 % d'ici 2050* », a renchéri Marc Anton, directeur de recherche à l'Inrae. « *La demande en protéines animales devrait grimper de +33 % et celle en protéines végétales de +43 %... d'ici 2030* », a-t-il précisé.

Moins dépendre des États-Unis

Parallèlement, les observateurs prévoient une diminution de la consommation de viande animale d'environ 0,8 % à 1 % par an. Rien qu'en France, la demande de protéines végétales devrait augmenter de 49 % en France en vingt ans (2010-2030) contre 15 % en Europe dans le même laps de temps. A contrario la demande en protéines animales devrait chuter de 24 % dans l'Hexagone sur la période 2010-2030. Les intervenants ont plaidé pour que la recherche et le développement, en particulier les NBT favorisant les variétés résistantes au stress hydrique, aux maladies,



aux agresseurs (etc.) « *permettent aux agriculteurs de conserver leurs moyens de production* ». Pour Arnaud Rousseau, président de la FOP (oléoprotéagineux), il est indispensable d'avoir une stratégie à dix ans (lire encadré) ainsi qu'une production d'huile corrélée à la production de coproduits, afin de « *moins dépendre des États-Unis qui ont "dealé" leurs exportations après-guerre* ». Le ministre de l'Agriculture ne l'a pas démenti, plaidant pour « *relocaliser la production des protéines végétales (...)* C'est d'une importance capitale, en raison des bénéfices environnementaux de ces cultures, de leur rôle pour la souveraineté alimentaire, et parce qu'il s'agit d'un non-sens de se reposer sur l'importation de produits responsables de déforestation. », a-t-il mentionné.

Christophe Soulard

Une stratégie à dix ans

- Répondre aux attentes des consommateurs et de la société
- Améliorer de 10 % l'autonomie en protéines végétales pour l'alimentation animale en France (matières premières riches en protéines)
- Produire 100 % de nos besoins nationaux en protéines végétales pour l'alimentation
- Sécuriser les revenus des producteurs et des sélectionneurs de protéines végétales
- Disposer de chaînes d'approvisionnement à long terme, de la production à la commercialisation, pour la production végétale et animale.

Les engagements franco-autrichiens

- Renforcer la production domestique de protéines végétales qui répond au haut niveau de normes européennes ;
- Raccourcir les circuits de transport avec des chaînes d'approvisionnement régionales, assurer le développement logistique dans ce secteur et sécuriser une chaîne de valeur fonctionnelle et locale, y compris les industries de transformation pour l'alimentation humaine et animale ;
- Contribuer à rendre les protéines végétales parées pour l'avenir par une sélection végétale efficace adaptée aux besoins de tous les acteurs, de l'agriculteur au consommateur via le transformateur ;
- Assurer les apports de protéines pour l'élevage et pour la consommation humaine par la production et la transformation locales de protéines ;
- Porter conjointement ce sujet devant le Comité permanent de la recherche agricole (SCAR) et promouvoir la recherche et l'innovation, en particulier par des programmes de recherche trans-nationaux collaboratifs sur les protéines végétales et le cycle de l'azote, dans le programme Horizon Europe.

PFUE : LES SIX RECOMMANDATIONS DE L'AFDI

L'association Agriculteurs français et développement international (AFDI) a récemment dévoilé ses propositions dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne. Elle entend faire de l'Afrique un partenaire privilégié de l'Europe.

La France qui a pris la présidence de l'Union européenne jusqu'au 30 juin prochain va organiser les 6 et 7 mars le prochain sommet Europe-Afrique à Montpellier. Ce sera l'occasion selon l'AFDI « de cheminer vers la mise en œuvre de l'Accord post-Cotonou et donner l'opportunité aux dirigeants des deux continents de s'accorder sur une nouvelle stratégie Afrique-Europe ». Pour renforcer le partenariat entre les deux continents, l'AFDI veut faire « de la ruralité et de l'agriculture des piliers du partenariat Afrique-Europe ». Pour ce faire, l'association propose six recommandations. Tout d'abord investir massivement dans le développement rural, notamment dans les infrastructures pour stocker et transporter des denrées périssables. En effet, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) rappelle, « les pertes de fruits et légumes sur le lieu de production peuvent, en Afrique subsaharienne, atteindre 50 %, soit la proportion de gaspillages la plus forte au monde ». L'association qui souhaite développer l'accès à l'eau et aux services de santé, demande également de « faire des systèmes alimentaires durables une priorité ». Elle entend, développer les marchés agricoles et alimentaires régionaux, faciliter le commerce intrarégional et favoriser l'apport de technologies (transformation, logistique). Conditionner l'aide publique au secteur agroalimentaire constitue la troisième recommandation. Il s'agit d'inclure les agriculteurs dans les chaînes de valeurs qui elles-mêmes peuvent avoir un impact économique et écologique déterminant, explique l'AFDI qui entend développer la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) sur le continent africain.

L'intégralité du rapport est disponible sur le site de l'AFDI : www.afdi-opa.org



© iStock

Plateforme JA

Même si l'idée à long terme est de parvenir à un accord de libre-échange intercontinental global entre l'UE et l'Afrique, l'AFDI entend faire respecter l'exception agricole dans les négociations commerciales, non seulement pour renforcer l'autonomie alimentaire des pays les plus pauvres mais aussi pour protéger les emplois sur place en donnant à ce continent quelques avantages comparatifs indispensables à son développement économique et social. Sur le continent africain, les exploitations agricoles familiales, dont 95 % ne dépassent pas cinq hectares, nourrissent et emploient deux-tiers de la population et travaillent 62 % des terres. La cinquième proposition repose quant à elle sur l'aide au développement. Aujourd'hui, l'Union européenne et ses États membres sont le premier pourvoyeur d'aide publique au développement sur le continent africain avec environ 20 milliards d'euros (Md€) par an. Ce qui correspond peu ou prou à la moitié des aides totales. Suivent les États-Unis (24 % soit environ 9,6 Md€) les pays arabes (8,8 % / 3,53 Md€), le Japon (6,4 % / 2,56 Md€). « il est déterminant que les jeunes Africains et Européens se connaissent et échangent, pour imaginer un avenir commun. Dans le domaine agricole, cette volonté peut se traduire par la création d'une plateforme afro-européenne de jeunes agricultrices et agriculteurs », indique l'AFDI en guise de sixième et dernière proposition. Car les Africains représenteront « un jeune sur trois à l'échelle mondiale en 2050 », conclut l'AFDI.

Christophe Soulard

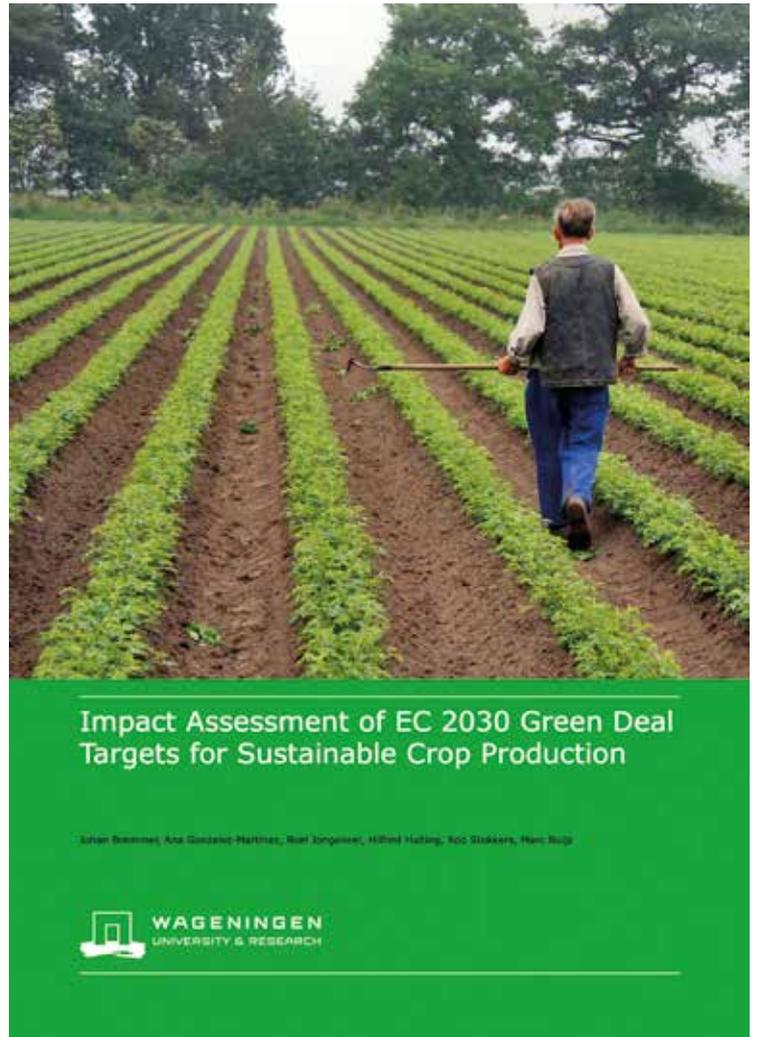
UNE ÉTUDE NÉERLANDAISE ADMONESTE FARM TO FORK

L'université de Wageningen aux Pays-Bas vient de publier une étude très sévère à l'encontre de la stratégie Farm to Fork. Elle tire les mêmes conclusions que deux études précédentes. Atteindre les objectifs Farm to Fork sera décidément très compliqué.

Chute des productions, doublement des importations alimentaires et conséquences néfastes pour l'environnement à prévoir. Telles sont les principales conclusions de l'étude de 74 pages réalisée par l'université de Wageningen (Pays-Bas) et rendue publique fin janvier. Les chercheurs de l'université de Wageningen répondaient à une commande de CropLife Europe et de CropLife International, avec la participation d'autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Selon les chercheurs néerlandais, les objectifs de Farm to Fork qui sont d'atteindre la neutralité carbone en Europe d'ici 2050 entraîneraient des pertes de rendement allant jusqu'à 30 % pour la réduction des pesticides et 25 % pour les objectifs de réduction de la fertilisation. Il en résulterait également une baisse de la qualité des produits agricoles bruts. L'ensemble de ces pertes qui concerne la valeur de la production européenne se chiffrerait à environ 12 milliards d'euros par an. En cela, cette étude rejoint celles déjà fournies par le ministère de l'Agriculture américain (USDA) en novembre 2020 et le Joint Research Centre de la Commission européenne de l'été 2021 qui sont arrivées, peu ou prou, aux mêmes conclusions.

Objectifs ruinés

Il sera par conséquent compliqué dans ces conditions d'atteindre l'objectif de 25 % des surfaces en agriculture biologique, alors même que la demande s'essouffle et que les producteurs de lait et d'œufs notamment, sont contraints de brader leurs produits à vil prix. Selon Philippe Stoop, directeur Recherche et innovation d'ITK, interrogé par le site Atlantico, « *Farm to Fork risque d'aggraver l'érosion des prix du bio qui inquiète déjà la filière* ». Il pourrait y avoir pire : « *le gain de biodiversité entre les parcelles bio et conventionnelles est loin de compenser l'augmentation des surfaces qui seraient nécessaires pour produire la même quantité*



d'aliment en bio », analyse-t-il. L'étude souligne par ailleurs la nécessité de mettre 2,6 millions d'ha supplémentaires en culture pour nourrir l'Europe. De même, la souveraineté alimentaire tant souhaitée par nombre de dirigeants politiques et agricoles ne deviendrait plus qu'un doux rêve. Nos fers de lance à l'exportation comme les vins et spiritueux et les céréales déclineraient et les importations augmenteraient ruinant les objectifs neutralité carbone affichés. Surtout, la France et l'Europe deviendraient encore plus dépendantes de ses principaux partenaires mais néanmoins concurrents. Enfin le revenu des agriculteurs risque de pâtir d'une telle situation « *puisque les recettes auront tendance à diminuer, probablement à un rythme plus rapide que les baisses de coûts prévues* », souligne le rapport, notamment les baisses relatives à la protection et à la croissance des plantes.

Christophe Soulard

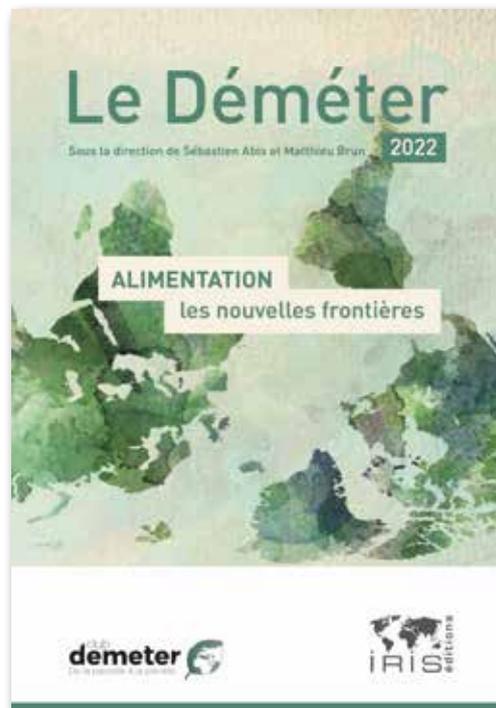
L'étude (en anglais) est disponible à l'adresse suivante : <https://edepot.wur.nl/558517>

QUAND L'ALIMENTATION REDEVIENT STRATÉGIQUE

Le Club Déméter a présenté, le 10 février, lors d'une conférence de presse, la 28^e édition de son ouvrage annuel. Sous l'intitulé « Alimentation : les nouvelles frontières », ce laboratoire d'idées agricoles associé à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS) entend faire passer le message que l'alimentation (re)devient une arme stratégique.

Sans doute la crise du Covid 19 a-t-elle remis en perspective les risques d'approvisionnement, de sécurisation et in fine de souveraineté alimentaire. Cette question agrège, à elle seule, de nombreuses facettes, de l'amont de l'agriculture au consommateur final en passant par la chaîne logistique, la question de normes, celle des cultures alimentaires et de l'environnement, ou encore les influenceurs des réseaux sociaux. Une chose est certaine : « *On constate un réarmement des politiques alimentaires à travers le monde* », a soutenu Matthieu Brun, responsable des études et des partenariats académiques au Club Déméter. Car l'alimentation est devenue « *un marqueur de la puissance d'un pays* », a-t-il ajouté. Il en est ainsi de la Chine sur le marché du porc ou de la Russie sur le marché du blé. D'autres pays, à l'image de la cité-État de Singapour (719 km², 6 millions d'habitants) qui ne possède quasiment aucune terre agricole, s'interroge sur la manière dont il pourrait assurer sa souveraineté alimentaire. Par l'innovation ? Si oui à quel prix ? D'autres frontières, nettement moins visibles, se révèlent tout aussi primordiales pour l'agriculture et l'alimentation. L'éducation est l'une d'entre elle, notamment dans les pays d'Amérique (Nord, Latine et Sud) qui sont confrontés à une explosion du taux d'obésité. La mise en place de régimes alimentaires pourrait impacter les productions locales ainsi que les importations agroalimentaires. « *Un vrai défi sociopolitique* », concède Matthieu Brun. Il rejoint en cela Samuel Rébulard, professeur agrégé à l'université de Paris-Saclay pour qui « *ces régimes ont un impact sur la production, la santé et l'environnement* ». Il prévient cependant que la réduction de consommation de viande ne doit pas être l'alpha et l'oméga des futurs régimes alimentaires « *notamment dans les pays où les carences en fer sont chroniques* ».

Demeter 2022 « Alimentation : les nouvelles frontières »
25 euros - www.clubdemeter.com/fr/



Guerre des étoiles ?

Tout aussi primordiales sont les chaînes logistiques qui participent à la sécurité des approvisionnements. Après avoir été longtemps boudé par les autorités publiques, et là encore à la faveur de la crise Covid, le rail redevient un élément clé de l'alimentation. Delphine Acloque, enseignante-chercheuse en géographie rappelle ainsi la réouverture de la ligne Perpignan-Rungis (Train de primeurs) et le recours au rail, en pleine pandémie, pour satisfaire les Japonais qui importent, bon an mal an, près de sept millions de bouteilles de Beaujolais nouveau. Ce retour en grâce du rail poursuit deux objectifs : la conquête de nouveaux marchés et la diminution de l'empreinte carbone. L'avenir du fret ferroviaire « *va d'ailleurs plus reposer sur son adaptation aux chaînes logistiques complexes que sur une concurrence avec d'autres modes de transports* », a-t-elle expliqué. Comme dans l'édition 2021 (où elle avait interrogé le spationaute Thomas Pesquet, la cuvée 2022 Déméter prend de la hauteur en se penchant sur l'alimentation, champ d'action possible d'une « *nouvelle guerre des étoiles* ». En effet, pour Quentin Mathieu, responsable économie à La Coopération agricole, « *la problématique alimentaire reste essentielle dans la réussite de la conquête spatiale. Manger et produire de quoi manger dans des conditions d'impesanteur sont donc nécessairement deux axes majeurs de recherche et de développement pour les agences spatiales à la fois pour prolonger les missions en orbite mais aussi pour envisager des projets de colonisation sur des corps célestes* ».

Christophe Soulard

« LES RAISINS DU REICH »

Entre agriculture, politique et économie, les vignobles français ont connu entre 1940 et 1944 des heures peu glorieuses sur lesquelles certaines organisations préfèrent jeter un voile plus que pudique. Dès les premières lignes, le journaliste Antoine Dreyfus donne le ton : « Omerta sur les cépages », écrit-il en prologue d'un récit très étayé, très fouillé et aussi très instructif. Dans le Bordelais, en Champagne, en Bourgogne et dans le Cognac notamment, nombreux sont les domaines qui se sont engagés, par défaut, par contrainte ou par conviction dans la collaboration économique avec l'occupant nazi.

Certains de ces domaines assument cette connexion et se pesant héritage, n'hésitant pas à ouvrir volontiers leurs archives quand d'autres, au passé tout aussi sulfureux, préfèrent conserver le mutisme. Démythifiant l'action résistante de certains vignobles et certaines maisons, il rappelle que sous l'Occupation, les affaires n'ont jamais cessé, y compris en viticulture. Avant même cette période « *le vin et les alcools français constituèrent des objectifs stratégiques et cruciaux pour l'Allemagne nazie, aussi bien pour les libations des dignitaires et des oligarques SS, pour le moral des troupes de la Wehrmacht (...) que pour servir de carburant aux fusées V2* », souligne-t-il. Nombreux sont ces hauts-responsables allemands à s'être servi, Hermann Goering en premier que l'auteur qualifie d'« *ogre insatiable* ». C'est une quête (de sens et de vérité) à laquelle Antoine Dreyfus nous convie, nous faisant visiter une "cave d'Ali Baba", près de Chisinau (Moldavie) où sommeillent encore des grands crus prestigieux : Yquem, Romanée-Conti, Margaux (etc.) mises en bouteille avant-guerre. L'auteur nous fait croiser de troubles et d'ambigus personnages qui seront plus ou moins inquiétés après la Libération et qui d'une manière générale seront réhabilités et amnistiés. Tout aussi passionnant est le récit qu'il consacre aux vignes du Maréchal Pétain dont il reste quelques vestiges historiques. L'auteur se désole que l'épuration dans le milieu viti-vinicole ait été « *manquée* ». À défaut de juger la collaboration politique et économique, les autorités d'alors ont préféré taxer les profits... justifiant cette décision par de nombreux arguments dont celui de l'exportation.



Certes les fonds récupérés ont servi à reconstruire une partie du pays. Cependant une condamnation juridique (indignité nationale, confiscation des biens...) aurait dû, selon l'auteur, être plus systématique. Surtout, il aurait souhaité (de manière un peu paradoxale) que les Français prennent exemple sur les Allemands qui « *remportent le match de la mémoire* » et n'hésitent pas à faire leur mea culpa. « *Tard peut-être, mais pas trop tard* ».

« Les raisins du Reich » - Antoine Dreyfus
Flammarion - 230 pages - 21 euros

« C'ÉTAIT PAS SIMPLE MON FILS »

C'est une odyssee et presque à une quête à laquelle Yvan Perreton nous invite : celle d'une famille ancrée sur le territoire depuis presque 400 ans dans les Monts du Lyonnais. Celle d'une famille de laboureurs et de cultivateurs qui, au fil du temps, n'a pas perdu la passion de son métier, qui est attachée à sa terre et à son patrimoine qu'elle a façonnés avec amour. De peur de perdre son père agriculteur, Michel, d'une septicémie, Yvan Perreton va l'interroger, en bon historien et paléographe. Il va recueillir son témoignage pour mieux comprendre les valeurs qui l'ont fait tenir.

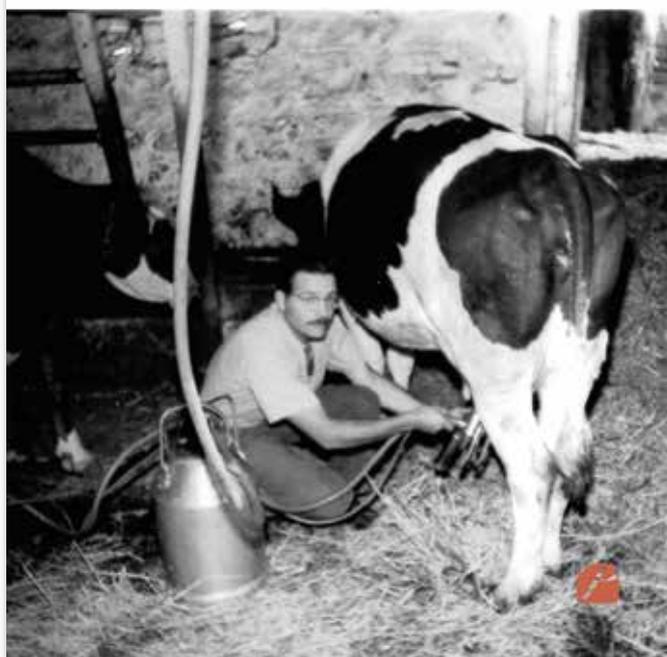
À travers cet ouvrage, le lecteur suit les pas de la famille à travers les siècles, mais aussi ceux de Michel qui narre sa vie à la ferme, son accident de chasse dont il a miraculeusement réchappé (deux côtes broyées, un poumon à nu et des plombs dans le foie...), ses études agricoles, son service militaire, son séjour en Algérie, sa volonté de faire bouger l'agriculture en la modernisant. Il s'essaye à la pomme de terre, à l'ensilage, à la mécanisation... L'investissement n'est pas seulement financier. Il est aussi humain et politique au sens de la gestion de la cité. Michel Perreton entre donc au conseil municipal de Palogneau, en 1959 à l'âge de 23 ans et s'implique dans la vie locale... Au point qu'il deviendra maire de la commune de 1983 à 2008. Entretemps, il aura obtenu son permis de conduire, acheté sa première voiture, racheté la ferme de son voisin puis celle de son père. Il se sera engagé dans la Mutualité sociale agricole... Un investissement au sens large du terme.

« C'était pas simple mon fils » - Yves Perreton
Éditions du Panthéon - 152 pages - 14,90 euros

« C'était pas simple mon fils »

Mon père, paysan du XX^e siècle

Yvan Perreton



Quand le lecteur referme l'ouvrage, il ne peut s'empêcher de s'interroger sur certaines permanences liées directement ou indirectement au métier : l'engagement, le célibat, la nécessaire adaptation aux choix sociétaux, climatiques, le pincement au cœur quand on transmet l'exploitation... À travers cet ouvrage écrit très simplement (et ce n'est pas péjoratif, bien au contraire), Yves Perreton reste fidèle à l'histoire paternelle et à l'histoire d'une agriculture toujours en questionnement, toujours en mouvement et irrémédiablement indispensable. Un ouvrage vrai.

Christophe Soulard

Michou Marcusse a dédié sa vie à la cause des agricultrices, puisant son engagement auprès de la J.A.C, la Jeunesse Agricultrice Catholique, qu'elle rejoint dès l'âge de 14 ans.



© Galaxie

« MOI, AGRICULTRICE »

La chaîne parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN) a diffusé le mercredi 23 février à 20 heures 30 un documentaire inédit sur les agricultrices, en particulier sur la manière dont elles sont parvenues à devenir (presque) les égaux de leurs homologues masculins.

Tout le documentaire, réalisé avec pudeur, justesse et délicatesse par Delphine Prunault, pourrait tenir en une phrase : « *L'avancée des droits des agricultrices est une longue marche gagnée à tous petits pas* ». Oui, le chemin a été très long pour ces femmes taiseuses et travailleuses qui, jusqu'à une période récente, n'avaient presque que le droit de se taire. Michou Marcusse, 91 ans se remémore ses quatre années de cohabitation sous le toit de ses beaux-parents « *où je n'avais le droit de rien faire, où je servais de bouche-trou* » et de cette libération quand elle a repris, avec son mari une métairie abandonnée. Féministe avant l'heure, cette figure emblématique de la FNSEA est l'une de celles qui avec Thérèse Debatisse et Anne-Marie Crolais, ont fait entendre la voix des femmes en agriculture, qui ont repoussé et brisé les carcans de la tradition très patriarcale et souvent machiste du milieu agricole. Il leur en a fallu du temps pour faire reconnaître le nom d'agricultrice qu'un Bernard Pivot avait du mal à prononcer sur le plateau d'*Apostrophe* en 1982. Il en a fallu des manifestations pour que soit inscrit dans la loi le statut de conjoint d'exploitation, la retraite complémentaire ou le congé maternité à laquelle elles n'avaient pas droit ! D'ailleurs ce n'est qu'en 2019 qu'elles obtiendront que ce congé soit égal au droit commun : 16 semaines. Ainsi que le confie Anne-Marie Crolais : « *Un vieux tracteur de 30 ans était mieux assuré que moi en cas d'accident.* »

La relève est là

Il a aussi fallu convaincre les hommes, les maris, les compagnons et les collègues syndiqués masculins qu'elles pouvaient faire aussi bien sinon mieux qu'eux. La présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, traduit bien l'état d'esprit dans lequel les femmes doivent se mettre en ordre de bataille et prendre leur place : avoir un « *tempérament de battante pour casser les codes et le plafond de verre* ». Anne-Marie Crolais renchérit : « *Les places ça se gagne. Est-ce qu'on veut gagner ? Un homme ne laissera jamais le pouvoir* », glisse-t-elle. Les jeunes générations disent merci aux pionnières qui ont défriché le terrain à Michou Marcusse, à Marie-Paule Méchineau, à Marie-Hélène Tanguy et bien d'autres. Ce sont ces exemples qui ont réussi à faire passer les agricultrices de l'invisibilité sociale à une reconnaissance pleine et entière de leur statut. Ce sont aussi leurs combats qui ont permis aujourd'hui, aux jeunes générations, de ne pas attendre qu'on leur donne la parole. « *Je n'ai pas été empêchée de parler, ni de me former. Mon mari me considère comme son égale* », intervient Cécile de Saint-Jan, jeune agricultrice bretonne, qui se bat aussi pour valoriser le métier : « *Quand une fille se présente pour un stage à la ferme, c'est forcément oui !* », rit-elle.

Ce documentaire qui ne tombe pas dans le pathos, décortique à travers ces témoignages, les ressorts, les convictions et les batailles qui ont permis d'approcher l'égalité hommes-femmes en agriculture. Le combat n'est pas encore terminé. Mais la relève est là !

Christophe Soulard

« *Moi agricultrice* » - Un documentaire de Delphine Prunault
Disponible en replay sur <https://lcp.fr/>

Exposition

LE MOUTON S'EXPOSE AUX ARCHIVES NATIONALES

Depuis le 15 décembre et jusqu'au lundi 18 avril 2022, le site des Archives nationales (Hôtel de Soubise) accueille une exposition intitulée « La Guerre des moutons » et sous-titrée : les mérinos à la conquête du monde 1786-2021.

En 2016, les Archives nationales ont reçu le fonds de la Bergerie nationale de Rambouillet, ferme expérimentale créée par le roi Louis XVI. Ce fonds unique constitué de 60 mètres linéaires de papiers, dessins, objets, échantillons de laine et photographies est maintenant accessible au public.

L'exposition raconte l'histoire méconnue du mouton Mérinos dont le sort est intimement lié à celui de la bergerie de Rambouillet que Louis XVI espérait voir devenir la vitrine de l'excellence française et le lieu de formation des meilleurs bergers du pays. Si la Révolution vient à contrecarrer ses plans, ils ne sont pas perdus pour tout le monde. Napoléon 1er, pour contrecarrer l'industrie de la laine britannique, mobilise le mérinos à la laine surfine. La laine enjeu de pouvoir politique et économique ? Bien sûr. Les grands du monde d'alors se battent pour les meilleures et les plus belles étoffes. « *L'appropriation de cette ressource fait*

l'objet de rivalités féroces, chaque monarque cherchant à concentrer sur son territoire les productions textiles les plus prometteuses (...) Et si la brebis est, dans l'imaginaire chrétien, un symbole de paix, c'est avec sa laine que l'on tisse les uniformes des soldats du temps des "tyrannies éclairées" », indique l'exposition. Sous la férule de Napoléon, « *science, agriculture, industrie, droit et diplomatie sont associés pour produire les fondements d'une puissance*



hégémonique », poursuit-elle. La Bergerie devient alors un pôle de ressources pour la diffusion des qualités lainières du mérinos dans le monde entier, en même temps qu'un lieu de recherche et d'expérimentation sur les pratiques d'élevage. Au XX^e siècle, le déclin de l'élevage ovin et de l'industrie de la laine en France et en Europe, ainsi que les deux guerres mondiales marginalisent la Bergerie qui parvient à renaître en s'impliquant dans la recherche scientifique et technique appliquée de l'élevage. Au tournant du millénaire, la Bergerie se réinvente une mission de défense et de promotion de la biodiversité ainsi que celle de valoriser les pratiques durables et les bioressources. Cette superbe exposition aux archives inédites et à l'iconographie exceptionnelle entraîne le visiteur dans un récit qui croise les enjeux de l'élevage, de l'industrie, du commerce, de la science et de la diplomatie.

Christophe Soulard



Informations pratiques

Exposition

« La Guerre des moutons »

Jusqu'au 18 avril 2022

Entrée libre et gratuite

Hôtel de Soubise

60, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris.

Ouverture en semaine

de 10h00 à 17h30

Ouverture samedi et dimanche
de 14h00 à 17h30



**Mieux vaut placer
sa confiance
sous le signe du taureau.**

ESTA® Kieserit

Patentkali®

KALISOP®

Korn-Kali®

Sodikali®

NG NOVAGRO

EPSO Top®

60.. Kali®



**Nous allons chercher au cœur de la terre
ce qui nourrit le mieux vos attentes**



ks-france.com

AIDER LA NOUVELLE GÉNÉRATION



À PLANTER LES BASES DE L'AGRICULTURE DE DEMAIN.

Financement, assurances, services. Grâce à nos 2 000 conseillers experts de l'agriculture, réussissez votre installation.

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



Les offres proposées sont soumises à conditions et accordées sous réserve d'étude et d'acceptation par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, prêteur. Contrats d'assurances distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier (mentions de courtier disponibles sur mentionscourtiers.credit-agricole.fr).

04/2022 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 340 726 773 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. 